



DES PROPRIETÉS DE LA MÉDECINE, PAR RAPPORT A LA VIE CIVILE.

Sigs K and L transposed

DES PROPRIETÉS DE LA MÉDECINE, PAR RAPPORT A LA VIE CIVILE.

Par M. Louis de Santeul, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris.

Non fumum ex fulgore, sed ex fumo dare lucem
Cogitat..... Horat. Art. Poët.



A PARIS,
Chez Briasson, ruë S. Jacques, à la Science.

M. DCC. XXXIX.
Avec Approbation & Privilege du Roi.

Omnes Medicinam noſſe convenit; cùm præclara ſimùl res ſit, & ad vitam conducibilis, tùm verò vel maximè eruditionis & eloquentiæ peritis. Sapientiæ enim cognitionem, Medicinæ ſororem & familiarem eſſe duco. *Democrit. de Nat. hum.*



PREFACE.

CE feroit ici le lieu d'expliquer le deffein de l'Ouvrage que l'on donne au Public, & d'en détailler les Matieres avec l'ordre que l'on y a obfervé ; mais comme l'on a tâché de les refferrer, on fe propofe dans cette Préface de les étendre, en y ajoutant quelque chofe fur l'Origine de la Médecine, fur les Qualitez perfonnelles du Médecin, & en particulier, fur celles d'Hippocrate.

On fe flatte de détruire par ce Tableau, les Préjugez que l'on a contre la Médecine : N'eft-il pas trifte & étonnant, que la plus intéreffante & la plus étenduë de toutes les Sciences, foit fi peu refpectée ? On fentira l'injuftice qu'on lui fait, en apprenant qu'elle eft la Bafe de tous

les Arts, que l'on a inventez, soit en étendant ses Principes, soit en imitant ses Effets.

Les Hommes sont tellement victimes de leur ignorance & de leur ingratitude, que Damagete parloit ainsi à Hippocrate ; (a) *j'apprébende que l'on ne méprise quelque jour la Médecine ; Elle ne peut manquer de déplaire, parce qu'elle recommande la tempérance, & tout ce qui fait la vraye Sagesse. Je suis persuadé, que dans l'exercice de votre Profession, vous n'êtes blamé que par envie ou par ingratitude, & que quand un Malade est guéri, on attribuë sa guérison aux Dieux, ou*

(a) *Valdè quoque metuo ne artem tuam medicam ipsi non probent, propter intemperantiam enim implacidè se habent ad omnia, & sapientiam, existimant insaniam ; & certè suspicor pleraque in arte tuâ aut per invidiam, aut per ingratitudinem palàm contumeliâ affici ; ægrotantes enim simùl ac servati sunt, causam Diis vel fortunæ attribuunt ; plerique verò hoc suæ naturæ assignantes benè merentem odio prosequuntur ; parùmque abest quin indignentur si iis operam debeant.* Hippocrat. Damag.

au hazard, ou à la bonté du tempérament.

Ce que Damagete a prédit eft arrivé ; Notre Profeffion eft encore moins confidérée qu'elle ne l'étoit de fon tems ; Le defir fait aimer ce que l'on méprife quelquefois quand on le poffede. Il eft donc effentiel d'apprendre au Public ce qu'il doit à la Médecine.

A la confiderer dans fa Source, la Nature même l'a formée, les fens & les réflexions l'ont enfuite dévoilée ; Elle n'a jamais fait d'Epreuves ; Elle n'a pas encore, & elle n'aura jamais le droit d'en faire aucune.

A l'examiner dans fes actions, quelques progrès qu'elle ait fait, la prudence & la réferve en font auffi inféparables que quand elle ne faifoit que de naître. C'eft une erreur de croire que les Pauvres ayent fervi pour effayer les Remedes : On convient qu'ils font les feuls aufquels un Médecin doit fon expé-

rience, ou l'ufage certain qu'il acquiert, & la raifon en eft toute naturelle; C'eft qu'auprès d'eux, rien ne le dérange de fes devoirs; il n'a d'autres vûës que de leur rendre la fanté; il a la fatisfaction d'être honoré de leur docilité & de leur confiance, & de voir que les Remedes font faits dans le tems & de la maniere qu'il les a prefcrits; au lieu que quand il traite des Gens de qualité ou d'une fortune aifée, il eft obligé de faire attention aux différentes Perfonnes qui les environnent; il eft expofé à bien des combats; il a fouvent le defagrément d'être témoin que l'on ne fait pas ce qu'il ordonne; Il apprend même quelquefois, que ceux qu'il croyoit avoir guéris, n'ont rien fait de fes Remedes, ou en ont pris d'autres; En un mot, il ne peut compter fur rien, & l'on peut dire, que s'il aime fa Profeffion, il trouve plus de profit dans la Soumiffion des Pauvres, qu'il

n'en retire de la Génerosité des Riches.

La Médecine ne voulant faire aucune Epreuve, a de tout tems (a) distingué les Maladies en Internes & en Externes; Ce n'étoit que dans celles-ci qu'elle appliquoit des Remedes exterieurs, dont l'action étoit bornée au-dehors sans intéresser le dedans. Cette conduite prouve, à la vérité, que l'on a cherché d'abord des secours dans une sorte de Chirurgie; Mais étoit-elle comparable à celle de nos jours? Employoit-on le Fer & le Feu? N'est-il pas certain que l'on ne les a mis en usage, que quand les Médecins se sont trouvez munis d'assez d'observations sur les routes de la Nature pour oser l'accompagner, & la sou-

(a) *Qui hanc artem probè noverunt, morborum duo genera constituunt; alios non in obscuro positos, nec multos; alios non in manifestò loco hærentes, & multos; qui etiàm ad interna vertuntur, in obscuro siti sunt, ut qui ad superficiem corporis erumpunt, manifesti sunt.* Hipp. Lib. de Art.

tenir par des Remedes intérieurs ; & pour entreprendre les Opérations avec quelque apparence de succès ?

Il faut avoüer que les Médecins agissent toujours par une espece de Violence ; Qu'ils font de petits maux, pour en détourner de plus grands ; Que les Malades ne commencent à guérir, que quand les Remedes cessent & font place entierement au régime : C'est ce que l'on remarque dans l'état de Convalescence, où ceux qui ont le bonheur d'y parvenir, se réparent d'eux-mêmes des impressions que la Maladie & les Remedes ont laissées.

Que de prudence ne faut-il pas pour bien faire la Médecine, & encore n'est-elle pas toujours heureuse ! Le trépas qu'elle éloigne autant qu'il est possible, est quelquefois le succès de ses travaux ; On lui en fait un crime, comme si dans le traitement d'une Maladie, tout ne dé-

pendoit pas de la Nature, pour le tems & la réüssite des Remedes.

Cet Art ne fait que conserver la Santé & la Vie ; Les secours qu'il employe ne regardent pas seulement le Corps, il en a quelques-uns qui concernent l'Ame, & dont il sait se servir, tels que sont les Biensceances & les Commoditez ; Il entretient les Hommes dans la crainte de mourir, & par conséquent il leur inspire de l'horreur pour le vice & les passions extravagantes ; Jaloux enfin de leurs premiers hommages, il les met, par une espece de bienfait, en état de s'acquitter des devoirs qu'ils se doivent à eux-mêmes, & à ceux avec lesquels ils ont à vivre.

De quoi l'Homme est-il capable sans la Santé ? Le Sénat d'Abdére comprenoit si bien qu'elle étoit l'Ame de toutes les vertus, que sa Lettre à Hippocrate, pour le prier de venir vers Démocrite, est conçuë

en ces termes ; (a) *Ne vous regardez pas seulement comme Médecin, mais comme le Fondateur de toute la Gréce, le Protecteur de notre Ville : Ce n'est pas un seul homme que vous guérirez, vous guérirez même tous les Citoyens, vous guérirez le Senat qui est prêt de fermer ses portes à cause de la maladie de Celui qui y préside ; imaginez vous qu'en le guérissant, vous serez tout à la fois Legislateur, Juge, Magistrat, & même Auteur de la Justice.*

Le prix de la santé, & les obligations que l'on doit avoir au Médecin de nous la conserver, déterminerent aussi le Senat d'Athènes à rendre à Hippocrate les plus grands honneurs ; Il le mit au rang

(a) *Adsis, Vir optime, virum eximium curaturus ; venies non tanquam Medicus, sed ut totius Ioniæ fundator ; nos sacratiore muro circumdabis, urbem, non virum curabis, Senatum ægrotantem, & ne claudatur periclitantem aperies ; ipse legum Conditor, Judex, Magistratus, Servator & harum Artifex advenies.* Senat. pop. Abd. Hip.

des Heros, & lui fit rendre le même culte qu'à (*a*) Hercule fils de Jupiter. La fête de ſon Couronnement fut annoncée au Peuple : On prit pour la célébrer, un des grands jours, appellez Quinquatribes, afin que les Athletes & les Poëtes qui ſe trouvoient, ſuivant la coutume, à ces ſortes de Cérémonies, rendiſſent, par leurs jeux & leurs exercices, un Hommage complet à la Médecine.

Mais tous ces Honneurs de l'Antiquité n'ont rien de comparable à ceux que Dieu lui-même fait à la Médecine ; Il nous apprend dans les Livres Saints, qu'en créant tou-

(a) *Ut in magnis Myſteriis non ſecùs ac Hercules Jovis filius publicè initiaretur, & coronâ aureâ mille aureorum coronaretur, coronam ipſam Quinquatribus magnis in Gymnæo certamine, Præcone proclamante, & omnibus eorum Liberis liceat non ſecùs ac Athenienſium, Athenis pubertatem agere, quòd eorum patria ejuſmodi virum procreavit; Hippocrates verò ut civitatis jure & victu in Prytaneo toto vitæ tempore donetur.* Ath. Sen. conſ.

tes choses, il a distingué cet Art; Il recommande d'*honorer ceux qui le professent*, & en disant que c'est *à cause de la Nécessité*; Il nous déclare qu'il n'est point de plus pressant motif que la Santé, & que sans elle tout languiroit & demeureroit dans l'inaction.

Il s'ensuit de là, que pour honorer le Médecin, il ne faut que s'aimer soi-même, Toute la façon de cet Honneur consiste à lui déclarer ce que l'on sçait des causes ou des occasions de sa Maladie, à se laisser convaincre dans les cas où il le peut faire par le raisonnement, à se soumettre dans ceux où il n'a d'autre autorité qu'une sage expérience, à ne faire que ses Ordonnances, & toujours dans les tems marquez.

Ces devoirs à la vérité tiennent de la Soumission; mais c'est l'unique moyen de profiter d'une Science aussi abstraite que celle de la Médecine, dont l'usage d'ailleurs est

aussi difficile : La Docilité caractérise les Hommes de quelque état qu'ils soient ; avec Elle *la Pauvreté n'est point Vice* ; la Noblesse & l'Opulence sont de vrayes vertus ; & pour peu que l'on ait d'expérience dans le monde, on observe que ceux qui méprisent la Médecine, sont pour la plûpart, sans esprit & sans mœurs.

Que coute-t'il de respecter cet Art ? N'est-ce pas une justice que l'on doit aux Médecins, dont le respect pour chaque homme en particulier est si étendu, qu'ils ne laissent rien échaper dans la Nature, même des choses les plus viles & les plus dégoûtantes, dans la vûë de conserver ou de rendre la santé.

Y a-t'il quelque chose à reprocher au Médecin ? Il fait le plus ordinairement du bien, ou du moins il se propose d'en faire ; Il se prête à toutes sortes de personnes sans

faſte ni baſſeſſe ; la Vieilleſſe le décore ; l'Antiquité l'a toujours honoré ; Les Rois lui accordent les plus grandes faveurs, & il fait profeſſion d'un Art le plus certain dans ſes Principes, le plus curieux dans ſes Recherches, le plus intéreſſant dans ſes Deſſeins, & le plus délicat dans ſes Opérations.

Peut-on nier, que plus le Médecin eſt néceſſaire, plus il eſt naturellement doux ; Que dans ſon état, toutes les vertus du cœur nourriſſent celles de l'eſprit, & que celles-ci développent les qualitez du cœur ; qu'il ne ſe refuſe jamais aux Malades ; qu'il eſt peut-être trop complaiſant pour eux, ſi l'on peut jamais l'être trop ; qu'il eſt quelquefois le ſeul qui s'intéreſſe à leurs maux ; qu'il ne trouve rien de bas quand la néceſſité l'oblige de les ſervir, qu'il les aide aſſez ſouvent de ſa propre bourſe.

Si on lui conteſte toutes ces qualitez,

litez, il ne faut faire aucun cas de ce qu'il peut ſavoir : Car quelque verſé qu'il ſoit dans ſon Art, ou il en abuſe, ou il ne produit aucun bien par lui-même, s'il n'eſt continuellement animé & ſoutenu par la vertu. Hippocrate en diſtinguant les bons Médecins d'avec les mauvais, & en déclarant que les premiers ſont rares, ne met d'autre difference entr'eux que par rapport aux Mœurs, la Science pouvant ſe trouver également dans les uns & dans les autres.

Il les dépeint tous deux très exactement; S'il s'étend davantage ſur les qualitez du bon Médecin, c'eſt qu'il ſied d'être bref ſur le détail des vices & des deffauts, & qu'il eſt ſatisfaiſant de s'étendre, quand on a pour objet le tableau de la vertu.

Sur ce principe il dit en peu de mots, que (*a*) le mauvais Médecin

(a) *Nam cùm minimè ſint Medicorum nomine digni, artis dedecora, ex imo ad ſummum repentè*

est un vil esclave de la fortune, que sorti de la poussiere, il deshonore sa Profession; il s'éleve & subsiste aux dépens de certains Malades; il vante partout ses succès, & il efface les autres par son luxe & sa somptuosité.

Le bon Médecin au contraire (a) *a de la propreté & de la dignité dans son extérieur, mais sans aucune*

erecti fortunæ mancipia, à divitibus quibusdam ægrotis incrementum acquirunt: ubique igitùr propter successum gloriantes & in deterius dilabentes, deliciantur. Hipp. Lib. de præcept.

(a) *Ad medici quidem dignitatem façere putamus ut bono sit habitu præditus, quantùm natura ejus feret, münditiei corporis studeat, vestitu vestiatur decoro, animo sit prudens, non solùm taciturnus, sed etiàm circa reliquam vitam probè compositus. .... bonis etiàm ac honestis moribus præditus sit; gravis & humanus esto. .... promptitudo enim & studium ab ægris contemnuntur, nisi gravitate & humanitate condiantur. .... figuram faciei habeat meditabundam, sed citra amarulentiam; ne superbus videatur & hominès odio habens; aut si in risum exsolutus sit, ac nimium hilaris, Scurra judicetur. Medici enim omni ferè tempore quo medentur inter mulieres & virgines & suppellectilem pretiosam versantur, continenter igitùr ad hæc omnia se haberè debent.* Hipp. Lib. de Med. elegant.

affectation ; il est irréprochable dans ses mœurs ; il se tait & ne parle qu'à propos : l'humilité, le zele , l'affection & l'activité l'accompagnent dans ses actions ; il est grave & attentif, sans être ni morne , ni fâcheux ; il est modeste, il ne paroît jamais trop gay, de peur de passer pour un bouffon , & chaque fois que son état l'oblige de se trouver avec des personnes du Sexe, soit filles, soit mariées ; ou d'aller dans des maisons , où l'opulence éclate , il sait se tenir sur ses gardes & observer les bienséances.

(a) Quant à la Religion, *on admire en lui son attachement pour elle ;*

(a) *Scientia profectò de Diis penitissimè animo illius implexa est , cùmque in aliis affectibus & symptomatis Medicina erga Deos valdè reverenter se habere comperitur , hinc verò Medici Diis locum dant , numenque omnia regens in Medicinâ minimè superfluum & otiosum esse animadvertunt ; & in iis morbis , quos ipsimet aggrediuntur , & in iis quos per se absque suâ operâ superari vident : quotquot enim Medicina vincit , Deorum ope vincit ; nam it Medicina viam , secundum sapientiam ; Deorum & munus & remediorum efficacia ab iis dependet ; at hoc alii non credunt ,*

témoin à chaque instant de la Toute-puissance des Dieux, il sent la justice du culte qui leur est dû ; & de ce qu'il voit que tout dépend d'eux pour la guérison des Maladies, ou qu'ils y contribuent sans cesse, il peut mieux que tout autre Savant démontrer leur existence ; il reconnoît même leur Providence dans sa propre sagesse & dans la vertu des Remedes qu'il conseille : s'il rencontre de ces personnes qui s'imaginent que les Dieux n'opérent point la guérison, & qui l'attribuent seulement aux différentes figures, & aux mouvemens que causent les Médicamens & le Régime : c'est alors qu'il prouve que plus on examine la nature de ces secours & la maniere dont ils agissent,

cùm in confesso sint, sensuque percipiantur ea, quæ circa corpora fiunt, partim per omne genus remediorum transformando aut transmutando, partim per Chirurgiam, partim auxiliando medicamentis aut victu, & tamen summa horum redit, ut Dii esse cognoscantur. Hipp. Lib. de Elegant.

plus on adore la Providence des Dieux & leur existence.

Quant aux Mœurs, *le bon* (a) *Médecin se fait un devoir de préferer le Pauvre & l'Etranger : la probité & l'humanité lui attirent tellement la confiance de ses Malades, que ceux qui courent risque de mourir, n'ont aucune allarme, si-tôt qu'ils sont entre ses mains.*

Otez la pluralité des Dieux, le Chrétien pourroit en se servant des raisonnemens d'Hippocrate, démontrer l'existence & la Providence d'un seul Etre souverain qu'il adore : Du moins ce Payen fait une belle leçon aux Médecins, quand il les avertit, que dans la guérison des Maladies Dieu coopére avec eux, & qu'elle n'est pas totalement le

(a) *Quod si exercendæ liberalitatis ferendæve opis occasio se obtulerit vel peregrino, vel egeno, hisce talibus maximè opituleris ; si enim affuerit erga homines amor, aderit etiam amor erga artem, usque adeò ut ægrorum aliqui licèt sentiant morbum suum lethalem esse, tamèn propter Medici probitatem & humanitatem sibi persuadeant se sanitati restitui posse.* Hipp. Lib. de præcept.

fruit du bon usage de leurs Remedes.

Pourroit-on encore mieux expliquer que lui, la maniere dont les Remedes agissent ? Ont-ils d'autres proprietés que de changer la figure & le mouvement des Parties ? Les Physiciens, les Anatomistes, les Mathematiciens en ont-ils assigné d'autres ? Cette réflexion doit inspirer aux Modernes, du respect pour les Anciens, & sur-tout pour Celui-ci, dans les Ouvrages duquel on trouve des Pressentimens de la plûpart des nouvelles découvertes ; & en rapprochant, comme il fait, la Physique & la Religion, il nous donne naturellement à penser, qu'il n'y a de vrais sistêmes, que ceux dont les principes n'ont rien d'incompatible avec la Foi.

On trouve dans cet Auteur, les plus beaux exemples d'honneur & d'humanité. Il est évident qu'il avoit de la religion, par le Serment qu'il faisoit prêter à ses Eleves, & par le

ſoin qu'il avoit de recommander dans quelques Maladies, les Sacrifices, les Prieres, & l'invocation de certaines Divinités: Son déſintéreſſement paroît par le refus qu'il fit des plus magnifiques & des premiers honneurs de la Perſe, à l'occaſion deſquels il déclare à Artaxerxès, qui les lui faiſoit offrir, que l'honneur étoit préférable à l'or, & qu'il ne devoit pas ſecourir les Ennemis de ſa Patrie.

Il en fit de même au Sénat d'Abdére, mais par pur ſentiment de générofité, lorſqu'il alla pour guérir Démocrite leur Préſident. Il déteſtoit ſi fort l'avarice, que dans ſa Lettre à Cratève, il lui marque, que ſi l'on pouvoit la déraciner, on guériroit les hommes de bien des maladies, tant du corps que de l'eſprit. On ne peut douter qu'il ne fût bon Mari, bon Parent, bon Ami; il ne faut que lire ſa Lettre à Denis d'Halicarnaſe; Il étoit bon Pere, on

voit dans ſa vie, ce qu'il fit pour ſes Enfans ; Il chériſſoit ſa Patrie, on ſçait, que lorſqu'elle fut affligée de la peſte, il alla lui-même dans les Contrées où étoit la contagion: Enfin il étoit bon Citoyen, on voit dans ſon remerciment au Sénat d'Athènes, qu'il ſacrifia ſes propres intérêts pour ceux de l'Iſle de Cô, & qu'il leur fit avoir le droit de Bourgeoiſie dans Athènes.

Que de vertus dans un ſeul homme ! Que de nobleſſe dans ſes ſentimens ! C'eſt l'unique Modéle que les Médecins doivent ſe propoſer. Cependant il faut avoir la précaution de ne lire ſes Ouvrages, qu'après avoir acquis quelque expérience dans le monde & dans la Médecine, car ils ne ſont pas aiſez à entendre ; Hippocrate n'a parlé que pour ceux qui avoient quelque uſage, & l'on peut dire, qu'il eſt le premier qui ait ſçu réduire en Maximes, la Pratique des Sciences.



DES PROPRIETÉS DE LA MÉDECINE, PAR RAPPORT A LA VIE CIVILE.



LA Physique, ou l'Etude de la Nature, est l'occupation ordinaire d'un Médecin ; Elle consiste à rechercher les proprietés & les effets de tous les Etres sensibles & corporels ; elle comprend toutes les autres Sciences , & elle a la prérogative d'être la seule, sur laquelle tous les Hommes doivent régler leurs pensées , leurs jugemens , leurs discours & leurs actions.

Ce fut aussi le seul & le premier ob-

jet de la ſcience du premier Homme (*a*). *Le Seigneur ayant formé de la terre ce qui eſt animé, & tous les Oiſeaux du Ciel, il les amena devant Adam, afin qu'il vît comme il les appelleroit, & le nom qu'Adam donna à chaque choſe de ce qui eſt animé ſur la terre, eſt ſon nom véritable. Adam appella donc du nom, qui leur étoit propre, tant les Oiſeaux du Ciel, que les Bêtes de la Terre.*

Sans adopter aucun ſentiment, ou Rabinique, ou Philoſophique, on eſt maître de croire ou de ſuppoſer, qu'Adam perdit après ſon péché, cette facilité de donner aux choſes leur véritable nom (*b*); c'eſt-à-dire, un Nom conforme à leur eſſence & à leurs proprietés : Maître de la Nature lorſqu'il fut

(a) *Formatis igitùr Dominus Deus de humo cunctis animantibus terræ & univerſis volatilibus Cœli, adduxit ea ad Adam ut videret quî vocaret ea; omne enim quod vocavit Adam animæ viventis, ipſum eſt nomen ejus; appellavitque Adam nominibus cuncta animantia, univerſa Volatilia Cœli & omnes Beſtias terræ.* Gen. 20. 21.

(b) *Quid autem aliud eſt, illud omne quod vocavit, ipſum eſt nomen ejus, niſi quod Adam vocaverit omnia, omnibuſque nomina impoſuerit ſecundùm naturam & virtutem à Deo tributam, & ſecundùm proprietates quas à Deo ſortitæ erant. Hoc quidem etiàm Valleſius confirmat in Libro de ſacrâ Philoſophiâ,* Cap. 3. *Hæc ipſa verba declarant;*

créé, il se dépoüilla volontairement de ce domaine, il s'assujettit à Elle, il fut obligé de l'étudier, de la suivre, de la solliciter & de lui céder; Il vit que malgré ces attentions, qui lui étoient nouvelles, son corps seroit quelque jour la victime de la Mort: il ne connoissoit le bien que par joüissance, il connut le mal par expérience; & les Observations, qu'il faisoit sur l'un & sur l'autre, ont formé ce que l'on appelle la Physique.

Il ne faut pas s'imaginer que cette Science soit bornée aux connoissances, que l'on acquiert en une année dans les Ecoles ordinaires, sur les loix du Mouvement, sur les differents systêmes d'Astronomie, sur le ressort de l'Air, sur la production des differents Méteores: Ces legers essais suffisent pour former l'esprit d'un jeune homme, & lui donner du goût pour étudier la Nature. Mais la vraye Physique est d'une si grande étenduë, que l'on

Neque tamen videtur dicendum Deum post peccatum virtutes & proprietates viventibus tribuisse, imò justius in pœnam peccati ademisse; patet id manifestissimè ex ceteris ærumniis, quæ consecutæ sunt peccatum.

Paulus Zachias Lib. 6. Tit. 2. Quæst. 4. de præcedentiâ Medicum inter & Jurisperitum.

n'y fait de progrès, qu'à mesure que l'on en fait dans la Médecine.

Plus on s'applique à la Physique, plus on entre dans les vûës du Créateur ; On sent que tout est fait pour l'homme, & que l'homme doit tout faire pour lui-même : le Médecin par conséquent, n'examine les differens Etres naturels, qu'en les approchant de l'Homme ; C'est la Pierre de touche avec laquelle il observe leur caractere, leur ordre & leur correspondance. Il fait ensuite tous ses efforts pour les imiter, il s'abstient de toute hypothêse, il cherche toujours la Cause primordiale de ce qui s'y passe, & la regardant comme très-difficile à découvrir, il n'en adopte point d'autre, que l'Effet le plus général, pour expliquer les effets qui en sont dépendans, & que l'on connoît d'abord.

De ce que cette Science est si étenduë, & que tout ce qui est sensible est de son ressort, il n'est point étonnant que les Médecins ayent écrit sur toutes sortes de matieres : Vigneul de Marville attribuë tous leurs ouvrages au loisir qu'ils ont dans les premieres années de leur Profession ; comme s'il n'y avoit que dans cet état, où il falût

avoir acquis quelque expérience pour être fort employé. Mais il auroit pensé autrement s'il eût été Physicien, & il n'eût point ignoré que l'étude de la Nature donne la facilité d'inventer ou de penser tout ce que l'Esprit humain a produit ou peut produire, & que par conséquent Ceux qui s'instruisent avec elle, comme sont les Médecins, sont en état d'écrire sur bien des choses.

Il seroit facile d'en juger par le détail de plusieurs Métiers, dont Hippocrate fait mention, quoiqu'ils ne paroissent avoir aucun rapport avec la Médecine; Il s'en sert pour démontrer que *les Arts* (a) *ressemblent parfaitement aux impressions, que l'homme reçoit extérieurement des choses qui l'environnent, & à celles qu'il ressent intérieurement, qu'*en un mot *on ne fait qu'imiter la Nature*; il prouve cette Maxime par les manœuvres du Forgeron, du Corroyeur, du Savetier, du Scieur de long, du Maçon, du Musicien, du Tanneur, du Dévideur de soye, de l'Orfévre, du Sculpteur, du Potier de terre, du Grammairien, du Politique,

(a.) *Artes manifestas affectionibus hominum & manifestis & obscuris similes esse declarabo. Hipp. Lib. 1. de Diætâ.*

du Comedien; il dit entr'autres que ce dernier, (a) *parle tout autrement, qu'il ne pense, devant ceux qui l'écoutent, qu'il se présente sur le théâtre d'une façon, & y reparoît d'une autre; qu'il ne fait en cela qu'imiter l'homme, qui naturellement agit tout autrement qu'il ne parle, & qui n'est jamais le même, étant tantôt d'un sentiment, tantôt d'un autre*, & ce grand Médecin en conclud que *les Arts sont conformes à la Nature humaine*, en ce qu'ils sont, comme Elle, susceptibles d'une infinité de changemens.

Les desseins, les actions, & les devoirs de l'homme se réduisent à se retrancher ce qu'il peut avoir de trop, ou à se donner ce qui peut lui manquer, soit par rapport à l'Esprit, soit par rapport au Corps; C'est le Point de vûë où tendent toutes les differentes Occupations, & sur-tout celui de la Médecine. Elle y parvient d'une maniere si sensible, que ses Principes & ses Loix ser-

(a) *Histriones & Deceptores alia ad spectatores loquuntur, & alia sentiunt, iidem crepant & increpant non iidem: Sic datum est homini alia dicere, alia facere, & eumdem non esse eumdem, & imò aliam habere mentem, nunc rursus aliam, & in hunc ferè modum artes omnes cum humanâ naturâ communicant. Hipp. Lib. 1. de Diætâ.*

vent de fondemens à la plûpart des Professions.

C'est en quoi consistent ses Proprietés par rapport à la Vie Civile ; On se propose de les faire connoître, & par conséquent on parlera de ses effets, quant à l'Art de Gouverner & quant à certains Talens plus méchaniques, tels que les Métiers de Teinturier, de Limonadier, de Parfumeur, d'Orfévre, de Miroitier, de Fayancier, de Fondeur, de Plombier, de Peintre, de Sculpteur, de Marchand, d'Epicier, de Pharmacien, de Chirurgien : On verra que ces deux derniers Etats sont la cause de tous les autres, en ce qu'ils fournissent plus directement à l'homme ses differents besoins.

La Politique, sur tout, les imite d'une façon singuliere; Elle consiste à donner & à retrancher : On la peut définir l'Art de soumettre l'Homme à l'Autorité, pour le déterminer à faire son propre bien & toujours celui des autres. On ne sçauroit bien posséder ce talent, l'augmenter & le varier sans la connoissance des Tempéramens & des Caracteres de ceux que l'on gouverne : Or parmi les hommes, les uns sont délicats, les autres sont robustes; les uns ont

l'esprit vif & perçant, les autres ont l'imagination lente ; les uns sont doux, les autres sont violents & méchants : Cette différence de tempéramens & de caracteres étant la source de la varieté des usages, des moeurs & des coutumes qui se sont introduits dans le monde, Elle est pareillement le principe des Loix que l'on a été obligé de faire.

La Médecine a donné les moyens de connoître les différens Caracteres, en observant certaines actions qui naissent, & se font dans l'homme suivant la correspondance & l'union singuliere du Corps & de l'Ame, & en conséquence des impressions que font sur chaque homme le Climat dans lequel il vit, les Alimens dont il se nourrit, & l'espece de Travail auquel il est assujetti.

A l'aide de ces observations, on a développé dans les hommes, leur maniere de penser, leurs pentes, leurs inclinations, & par conséquent, on a sû les soumettre d'eux-mêmes à certaines loix. C'est dans la Médecine, que Jean Huarte Espagnol a découvert la différence des caracteres d'esprit, & ce à quoi chaque homme en particulier, peut être propre dans la vie civile ; Son Livre

ſur l'examen des Eſprits, eſt un des meilleurs ; il contient une Doctrine ſi néceſſaire, que ſi les Peres de famille la ſuivoient, ils donneroient à l'Egliſe, & à l'Etat d'excellents Miniſtres, & des Sujets très-importans.

Mais tout ce que dit cet Auteur eſt tiré d'Hippocrate, dans lequel les dogmes de Médecine ſont toujours accompagnés des plus belles maximes de Politique : On en rencontre dans chaque Traité particulier, ſur-tout dans ſes Lettres, & dans celles où il rapporte ce qui ſe paſſa lors de ſon entrevûë avec Démocrite ; & encore dans ſon Traité de la différence des Climats & des Eaux ; L'on y trouve les réflexions les plus judicieuſes ſur la maniere de gouverner. C'eſt le mélange le plus parfait de Médecine, d'Hiſtoire & de Politique ; Il contient une deſcription des différens caracteres des hommes ; Leurs mœurs y ſont décrites ſuivant les particularités du climat qu'ils habitent, les différentes eaux qu'ils boivent, la différence des airs qu'ils reſpirent, & leurs occupations particulieres ; Enfin, on y trouve les raiſons les plus naturelles des accidens ordinaires du Corps & de l'Eſprit.

Pour exciter à lire ce Traité, en voici quelques passages. *Si l'on compare, dit Hippocrate, (a) les Peuples de l'Asie avec les Européens, il est certain que les Asiatiques sont plus timides, plus efféminés & plus foibles que ceux de l'Europe ; ils sont doux dans leurs mœurs, parce que les saisons de l'année ne sont, ni extrêmement chaudes, ni extrêmement froides ; leur perpétuelle égalité entretient l'ame dans la même*

(a) *Quòd autem timidiores, effeminatiores, magisque imbelles Asiatici existant cum Europæis collati, moribus item mansuetiores tempora anni in causâ sunt, quæ non magnas permutationes vel caloris, vel frigoris habent, sed semper æqualia permanent; neque enim animi à suo statu dimoventur, neque corpora vehementer transmutantur; quibus tamèn de causis & mores efferari & intelligentiam ampliùs excitari par est, quàm si in eodem statu quis persistat: Mutationes enim sunt quæ hominis mentem semper excitant, neque sinunt quiescere; & eadem namque terrarum ratio esse videtur, quæ & reliquorum hominum; ubi enim tempora magnas mutationes faciunt & frequentissimas, illic & regio agrestis & maximè inæqualis existit, inveniasque moles plurimas atque densas, & prata in summitate habentes; ubi autem non valdè variant tempora, illic æqualissima regio est, quod ipsum quoque in hominibus ipsis reperitur, si quis animum advertat, dantur naturæ quædam montanis silvosis ac aquosis locis similes, quædam montanis nudis atque siccis; aliæ item pratorum ac paludum naturam referunt, aliæ planitierum nudæ ac siccæ naturæ, Hipp. lib. de aëre, locis & aquis.*

aſſiete, le corps ne ſouffre point de ces changemens, qui, en ſe communiquant à l'ame, en développent l'intelligence & l'imagination; car les changemens qui ſe font ſur le corps, réveillent l'eſprit, & l'empêchent de reſter en repos. Hippocrate dit dans le même Traité; *le tempérament & le caractère correſpondent avec les ſingularités des pays que l'on habite; lorſque les ſaiſons ſont tout-à-fait différentes entr'elles, & que leurs variations ſont fréquentes, les Habitans de ces pays ſont ſauvages, groſſiers, & ont des uſages de toute eſpece: on rencontre dans ces ſortes de pays, des plaines & des prez au-deſſus des montagnes; au lieu que dans les endroits où les ſaiſons ſont tempérées, la terre eſt égale. Il y a des caracteres d'eſprit que l'on peut comparer aux montagnes, aux forêts, & aux eaux de leur pays; il y en a, par exemple, qui reſſemblent à des montagnes deſertes & arides; il y en a d'autres que l'on peut comparer à des prez, des marais & des plaines d'une vaſte étenduë & qui ne donnent aucun fruit.*

S'il y a quelque obſcurité dans ces paſſages d'Hippocrate, elle ſe diſſipera avec un peu de réflexion, & d'ailleurs on apprend par expérience, mieux que par tous les raiſonnemens, que le Tempérament & le Caractere correſpondent

aux les singularités du climat que l'on habite : il suffit à la Médecine de l'avoir observé. Elle est charmée d'aider les plus sublimes Talents : quel que soit son rang avec ceux qui sont de pure Méditation, elle ne se fait respecter que comme une Science de pure Action, c'est-à-dire, comme l'Ame & la Maîtresse des Arts libéraux & méchaniques, lesquels ne sont que des conséquences des loix qu'elle a suggérées aux hommes pour leur apprendre à se Nourrir, se Vêtir, se Mouvoir, se Conserver & se Guérir.

On ne peut se dispenser de revenir encore à Adam pour établir la véritable source de ces différentes Nécessités. Cette Epoque démontre non-seulement l'Antiquité de la Médecine, mais encore sa Supériorité & sa Profondeur, puisqu'elle ne connoît d'autre Auteur que le premier Homme.

Si-tôt qu'il fut créé, Dieu lui prescrivit la maniere de se nourrir ; la seule Loi qu'il lui fit, fut de ne point manger du fruit de l'Arbre de la Science du bien & du mal : Ce ne fut ni dans la vûë de conserver sa santé, ni à dessein de le préserver de la mort, puisqu'il ne devoit ni Souffrir, ni Mourir : Ce ne fut

que pour lui faire sentir qu'étant différent des autres Animaux, il lui convenoit de manger avec raison & discernement; & peut-être que ce fut encore pour l'obliger à quelques marques de reconnoissance envers son Créateur.

Tout ineffable que soit ce Mystere, le Physicien le croit d'abord, ensuite il l'examine pour en tirer des leçons qu'il applique à la Nature. La premiere loi qu'il s'impose, est la Frugalité, comme étant la vertu la plus propre pour maintenir l'ame dans le bon ordre de ses fonctions ; Il juge par les malheurs de la Prévarication d'Adam, que quand on mange certains alimens, il se fait des dérangemens dans le corps & sur l'ame, & l'expérience confirmant sa Foi, il se persuade de plus en plus que la bonté du Régime influë sur la bonté de l'Esprit.

Quel changement dans le premier Homme au moment de sa désobéissance! Il cessa de jouir & de contempler parfaitement ; il devint sensible & sensuel ; la Nature ne parut plus lui suffire par elle-même ; il se sentit des besoins ; Dieu pour le punir l'assujettit à Coopérer & *à manger son pain* (a) *à la sueur de*

(a) *In sudore vultûs tui vesceris pane tuo. Genes. cap.* 3. *ẏ.* 23.

son front : il éprouva dès-lors , la Douleur , & les Maladies dont il ne put se garantir que pour un tems , en réglant ses travaux sur l'espece & la quantité des alimens.

Adam n'eut donc rien de plus pressant que de se choisir un bon Régime ; Les loix qu'il s'établit dans cette vûë , donnérent naissance à la Médecine : Elles se trouvérent si bien proportionnées aux besoins de la Nature , & d'ailleurs si simples & si sages , que la Religion en consacra une partie pour sa Discipline, & que l'autre servit de base à la Police.

Insensiblement ces loix se sont accruës, les hommes sont devenus plus délicats , plus avides , plus laborieux , & ils se sont plus exposés ; La terre a été mieux cultivée; l'Agriculture a fourni une infinité de Plantes dont on a découvert les usages & les proprietés ; On s'est trouvé en état d'indiquer les especes d'alimens , leurs qualités , le choix que l'on en devoit faire ; On a consideré les circonstances de la vie , les saisons , les tems de la journée , & par tous ces moyens on s'est procuré la principale Science , qui est celle de *Bien-vivre*.

On a ajouté à ces premiers alimens, que la nature fournissoit, l'usage de la Viande dont on pouvoit présumer la bonne ou la mauvaise qualité par la connoissance que l'on avoit déja des Pâturages, des Climats & des Eaux: On a distingué les Animaux dont la différence est sensible suivant les terroirs dans lesquels ils sont nourris.

Ces derniers alimens ne pouvant se digérer d'eux-mêmes, la Médecine a inventé le moyen de les cuire, de les mélanger & de les unir; Elle les a d'abord préparés simplement, ensuite d'une maniere plus composée, non-seulement pour changer & corriger leur goût par la diversité du mélange, & par les différents dégrés de cuisson; mais encore, pour les approprier à la nature, au tempérament, & à la force de chaque homme en particulier.

Les Préparations les plus simples sont toujours les meilleures pour la nourriture ordinaire; Il ne faut pas cependant blâmer l'usage de celles qui sont plus composées; Elles sont d'un grand secours pour entretenir l'appétit, augmenter la masse des alimens; & Elles présentent sur les tables, les plus décents, les plus magnifiques, & les plus délectables

Symboles de l'amitié ; elles font l'honneur des Nôces & des Réjouiſſances publiques : Tous les mêts,tous les ragoûts pris avec quelque précaution, ſont autant ſalutaires qu'agréables ; Il ne s'agit que d'en régler la quantité, & de ſçavoir les prendre avant ou après quelques alimens principaux : Ainſi, pour conſerver la magnificence de la Table ſans bleſſer les avantages de la Santé, les Rois ont toujours auprès d'Eux, dans le tems des repas, leur Médecin, parce qu'il eſt naturellement le Juge de tout ce qu'on leur ſert.

Le beſoin de certains alimens attira bien-tôt celui des Vêtemens ; L'un & l'autre ont du rapport enſemble : l'Ecriture Sainte nous marque que le premier Homme (*a*) après ſon péché, *s'aperçut qu'il étoit nud*, & qu'il en devint, non-ſeulement confus, mais encore ſenſible aux impreſſions de l'air, ce qui le détermina d'abord à *ſe couvrir de feuillages*, enſuite d'autres corps naturels, ou à en faire d'artificiels, dans la vûë de ſe mettre à couvert du vent, de l'humidité, du froid & du chaud.

(a) *Cùmque cognoviſſent ſe eſſe nudos ſumpſerunt folia ficûs & fecerunt ſibi periſtromata. Gen. cap. 3. ℣. 7.*

la

La Médecine a fait une attention particuliere aux effets de ces corps; Elle a connu les proprietés du Poil, de la Laine, du Cotton, de la Soie, du Chanvre, & de toutes les matieres employées pour faire les Peaux, les Toiles, les Draps & les Etoffes; Elle a obſervé que leur contact, plus ou moins prochain ſur le corps, leur tiſſu, ou plus lâche, ou plus ſerré, leur ſurface, ou plus unie, ou plus inégale excitoient ou dérangeoient la tranſpiration; & C'eſt ce que l'on remarque tous les jours auprès des Perſonnes religieuſes, qui, conformément aux régles de leur Ordre, ſont vêtuës autrement qu'on ne l'eſt dans le monde.

Les Manteaux, les Bonnets herminés, les Chauſſes, & quelques-autres ouvrages du Métier de Foureur, ont d'abord été inventés pour la conſervation de la ſanté des Rois, des Potentats, des Supérieurs, & de tous ceux qui ſont les plus néceſſaires au Public: Ce ſont aujourd'hui des marques de Nobleſſe & de Diſtinction, par leſquelles Ceux qui ont le droit de s'en décorer, ſont d'un côté reſpectés, & de l'autre avertis, que leur vie fait le bonheur des peuples, la lumiere de l'Eſprit, & toute la douceur de la Societé.

Quelques arrangemens que le premier Homme eût pris pour se nourrir & se vêtir, il sentit la nécessité où il étoit de se Mouvoir & de Travailler ; Il fut même obligé de régler ses exercices & ses travaux pour en proportionner la force avec la quantité de la nourriture ; & pour cet effet en les figurant, il se les rendit salutaires, & il sçut encore en tirer quelques commodités pour la vie.

De là sont venus les Exercices, les Jeux, les Arts & les Métiers par lesquels on assujettit le corps à des situations qui affectent les parties internes, sur-tout celles de la poitrine & du bas-ventre : Ces situations font quelquefois des dérangemens dans les organes, & attirent des maladies. Un Sçavant Médecin Italien, Ramazzini, les a décrites très-exactement dans son Traité des maladies des Artisans, où il entre dans le Méchanisme des différents Métiers & dans le détail de leurs inconvéniens.

Mais les Exercices en général, fortifient les entrailles & donnent de la grace & de l'agilité au corps, pourvû que leur usage soit réglé suivant l'âge & le tempérament : C'est ce qu'a fait la Médecine ; elle les rectifie tous les jours ; elle s'en sert même pour guérir

certaines maladies, comme il eſt aiſé de le voir dans l'excellent Traité que Mercurial a donné ſur la Gymnaſtique, ou l'Art de s'exercer.

La Promenade, par exemple, étoit le principal reméde qu'Hippocrate employoit : Il faut diſtinguer aujourd'hui les effets de celle qui ſe fait à pied, ou en voiture, ou à cheval ; & les perſonnes auſquelles l'une convient plûtôt que l'autre. Il faut prévoir les effets qui dépendent de la ſtructure d'un Caroſſe, d'une Litiere, & ceux que peut produire le mouvement d'un Cheval. En entrant dans tous ces (*a*) détails, on devient Phyſicien : Ils ſervirent à Hippocrate pour expliquer dans ſon Traité des airs, des climats & des eaux, ce qui occaſionnoit l'impuiſſance dans quelques Scythes : On la regardoit (*b*) comme *une punition des Dieux* ; mais

(a) *Utilia cognoſcens, quæ vulgus ignorat. Hipp. Lib. de flat.*

(b) *Verùm divinus hic affectus eſt perinde ut reliqui omnes.... Ubi enim frequenter & continuò homines equitant, ibi plurimi à diuturnis doloribus articulorum coxendicumque maximè & pedum corripiuntur, ad coïtumque fiunt impotentes..... In ipſo morbi principio utramque venam poſt aures incidunt..... Atque mihi ſanè videntur eâ medicatione ſe ipſos perdere ; venæ enim retrò aures ſunt, quas ſi quis ſecet, ſterilitatem inferat his, quibus ſecantur. Hipp. lib. de aëre, aquis & locis.*

il démontre l'abſurdité de cette opinion, en faiſant obſerver, que *la freqnente courſe à cheval, rendoit ces Peuples ſujets à la goute; que pour ſe guérir de cette maladie, ils ſe faiſoient ſaigner derriere les oreilles, & que l'ouverture de cette veine étoit cauſe de leur impuiſſance.*

La Danſe, les Armes & la Paume, ſont devenus des ſujets d'obſervation par rapport à l'âge & à la conſtitution des perſonnes : On a remarqué que ces exercices cauſoient des maladies, faute de s'y être adonné dans les tems convenables : On a pareillement trouvé de grandes reſſources dans la Muſique, tant vocale qu'inſtrumentale; C'eſt le plus doux & le plus noble exercice des ſens & du mouvement volontaire; il conſerve la ſanté du corps & de l'eſprit d'une maniere gracieuſe & attraiante; Mais il y a des précautions à prendre pour ne point devenir, ou pulmonique lorſque l'on s'y applique ſans aucune conſidératiou d'âge & de tempérament, ou mélancolique, quand on ſe livre trop à l'étude de la Compoſition.

On ne parvient, en effet, à bien ſavoir la Muſique, que lorſque l'on s'eſt habitué, ſoit en chantant, ſoit en jouant de quelque inſtrument, à rendre les

tons dans leur précision : Cette justesse harmonique exige que les organes soient assez flexibles pour accorder leurs mouvemens sur ces tons ; Lorsque cette flexibilité manque, ou vient à manquer, les fibres se forcent ; & ensuite les organes, ou se défigurent, ou contractent des mouvemens irréguliers.

Que de recherches & de découvertes sur le Bain ; c'est un Exercice qui n'affecte que les mouvemens naturels, du moins qui n'interesse que très-peu, ceux qui dépendent de la volonté ; Il étoit autrefois un des plus grands remédes ; S'il est aujourd'hui moins usité, c'est que par les travaux variés & multipliés, on détourne à présent une bonne partie des indispositions pour lesquelles on s'en servoit : Il est regardé dans la Médecine comme un des meilleurs moyens dont on puisse faire usage en certains cas. Il est ordinairement précédé, ou suivi de frictions, afin d'ouvrir ou de raffermir la peau, en la frottant avec des corps plus ou moins rudes, & poussés par des degrés de vitesse plus ou moins grands ; Il est terminé le plus souvent par le séjour dans l'Etuve, qui est un endroit dont l'air est échauffé par des feux souterrains.

Il eſt encore ſuſceptible de pluſieurs variations ; Tantôt on le prend à l'eau froide, tantôt à l'eau chaude ; tantôt il ſe fait par immerſion , tantôt par douche & infuſion ; tantôt il s'étend ſur tout le corps, tantôt il eſt borné à certaines parties. Il eſt en géneral d'une grande utilité, Ou pour ramolir les fibres, ou pour les roidir & pour les fortifier, ou pour diminuer le trop d'enbonpoint & la plénitude des humeurs ; ou pour rétablir la nourriture des parties, en tempérant le mouvement impétueux du ſang , en détendant le tiſſu des fibres , & en adouciſſant l'acreté du ſuc nourricier ; C'eſt en un mot le remede tout à la fois, des maladies que procurent le luxe, la molleſſe & la fainéantiſe, l'excès du travail, de l'étude , ou de la délicateſſe dans les plaiſirs ſenſuels : On s'en ſert aujourd'hui par propreté ou par volupté ; il fait les délices des Grands, quoiqu'il ne ſoit pas toujours ſalutaire, ni même indifférent.

Tous les ſoins que l'Homme fut obligé de prendre dans les premiers tems, n'ont rien de comparable aux peines qu'il ſe donna pour ſe guérir de nombres de Maladies, & ne Mourir qu'au

jour véritablement Néceſſaire. La Médecine, qui n'étoit d'abord que Naturelle, devint en cette occaſion Artificielle; Elle chercha pluſieurs remedes; elle ſçut même profiter de l'envie de vivre qui eſt naturelle à l'homme, pour lui rendre ſuportables les effets du Fer & du Feu: en un mot, la Chirurgie & la Pharmacie prirent naiſſance, & à leur imitation, on trouva les autres Arts deſtinés à procurer au genre humain ſes beſoins & ſes commodités.

La Pharmacie a pour objet les remedes; elle fait l'occupation des Epiciers & des Apoticaires. Ces deux Etats, diſtingués dans leurs fonctions, ne font qu'un ſeul Corps de Marchands; Ils s'entr'aident, l'un en s'appliquant à compoſer les remedes, l'autre en ne ſongeant qu'au choix & à la conſervation des médicaments ſimples, tels que ſont les Racines, les Ecorces, les Bois, les Feuilles, les Fruits ſecs, les Sucs épaiſſis, les Gommes & les Réſines; les Excroiſſances ou fongeuſes ou ligneuſes, & tout ce que l'on appelle la Matiere Médicale.

Toutes les drogues de cette matiere ſont tirées des Vegétaux, des Animaux, & des Mineraux; Elle fait partie de la

Nourriture par les Fruits, les Poiſſons ſecs, ſalés, & autres Animaux deſſechés & fumés, ou autrement conſervés ; Elle aide un grand nombre d'Artiſans, auſquels elle fournit les Colles, les Savons, les Huiles, les Sels, les Cendres, les Vitriols, les Cinabres, les Ceruſes, les Verds-de-gris, les Gommes & une infinité d'autres drogues qu'ils employent.

Les Epiciers ſont donc redevables de toutes leurs marchandiſes, à la Médecine, tant naturelle qu'artificielle ; Elle les enrichit encore tous les jours, par les différentes drogues que fourniſſent les Indes, la Chine & les nouvelles Colonies, & rien n'entre dans leurs Magaſins, qu'après ſon examen, & par ſa volonté.

L'Apoticaire s'applique comme l'Epicier, à connoître & à choiſir les drogues, avec cette différence cependant, que celui-là doit être plus ſavant, parce qu'il les prépare, & les rend capables de remplir les deſſeins de la Médecine. Son Art eſt un des plus utiles & des plus curieux ; Il exige de l'eſprit, de la ſcience, de l'induſtrie, de la fidélité & de la candeur : On peut dire, avec le Proverbe, qu'il faut encore que l'*Apoticaire* ſoit *riche*, pourvû qu'avec

prétenduë richesse, il soit assez desintéressé pour ne rien épargner sur le choix des drogues & sur leur composition.

Tout reméde est Equivoque; Il agit par une espece d'Action proportionnée au Mouvement qu'il reçoit des organes; Mais il n'a cette proprieté que quand il est bien préparé; & C'est ce que fait la Pharmacie par une infinité d'opérations, dont la plûpart ont servi à former ou à perfectionner certains Arts & Métiers.

Celui de Teinturier en est une émanation; la Préparation des remédes a fait remarquer que leur Décoction fournissoit certaines couleurs adhérantes aux parois des vaisseaux dont on se servoit, & qu'elle teignoit les Etoffes qu'on employoit pour la passer & la clarifier. Cette remarque a fait imaginer d'autres décoctions avec des bois, des racines, des écorces, des fruits, des terres, des sels pour en tirer la Teinture: On a aussi observé que le mélange des drogues prenoit une couleur différente, & plus ou moins foncée suivant l'espéce de Sel, que l'on y ajoutoit: On s'est servi à cette occasion de sels plus ou moins acides pour avoir

les couleurs d'Ecarlate, de Pourpre & de Violet. Enfin, ſur ce que le ſuc des plantes, laiſſé quelque-tems ſans le remuer, dépoſoit une eſpéce de matiere fine & limoneuſe appellée Fécule, laquelle étant deſſechée formoit une terre d'une certaine couleur, qui, en l'écraſant, s'attachoit aux doigts, On a conçu la façon de préparer le Bleu, l'Indigo & tous les Paſtels employés dans la peinture à Freſque & à Détrempe.

Les Limonadiers imitent tout-à-fait les opérations de la Pharmacie; le Caffé eſt une vraye décoction; le Thé eſt une infuſion; l'Orgeat eſt une émulſion; le Chocolat eſt une tablette; les Liqueurs rafraichiſſantes ſont des ſucs dépurés & paſſés, ou des infuſions de fruits faites à l'eau froide, & chargées d'une quantité de ſucre; les Liqueurs ſpiritueuſes ſont des diſtillations. Cette eſpece de Pharmacie met tout le monde à portée de ſe déſaltérer, de ſe rafraichir, de fortifier ſon eſthomac, de faciliter ſes digeſtions, & la circulation des humeurs; Mais plus elle eſt délicieuſe & commode, plus ſon uſage eſt ſéduiſant & dangereux.

Le Parfumeur ſuit auſſi les régles de la Pharmacie; Son talent conſiſte principalement à extraire les parties les plus

ſubtiles des différentes Matieres odorantes & aromatiques : Il employe, comme les Apoticaires, des Infuſions, des Macérations, des Expreſſions, des Diſtilations, & par ces moyens il tire des huiles gracieuſes, telles que l'huile de Neroli ou de fleur-d'Orange, de Civette, d'Ambre-gris, leſquelles en pénétrant le Cerveau, réveillent les Eſprits, excitent le reſſort des Nerfs ou le débaraſſent, provoquent dans l'un & dans l'autre cas la circulation du ſuc nerveux, r'animent par conſéquent les Mouvemens & les Senſations, en les augmentant, & le plus ſouvent en les calmant. Le mélange de ces Huiles avec des corps graiſſeux, dépouillés de leur propre odeur à l'aide de pluſieurs lotions, ſert à préparer les Caſſolettes que l'on porte aux narines lorſqu'elles ſe trouvent offenſées de quelque mauvaiſe odeur : Ce que l'on appelle communément Pommade, eſt vraiment un onguent dont on frotte certaines parties du corps, & qui, le plus ſouvent, eſt employé pour entretenir la fraîcheur du Teint, ou pour nourrir les Cheveux. Les poudres connuës ſous le nom de Chypre, ſe font de la même maniere que toutes celles de la Phar-

macie : C'eſt auſſi en ſuivant les loix qu'elle a données pour le choix des Plantes ou de leur différentes Parties, pour le Tems qu'il convient de les cueillir, pour la Maniere de les monder, de les ſécher & de les mêler, que l'on compoſe les Pots-pouris, dont l'uſage eſt de corriger les mauvaiſes qualités de l'air : les Sachets ſe font de même, & ne différent qu'en ce qu'on les place parmi les hardes & le linge pour empêcher que le ver ne s'y mette : les Eaux de ſenteur ſe diſtilent comme toutes celles de la Pharmacie : les Parfums étoient fort en uſage ; mais la Médecine en a fait ſentir les abus & les inconvéniens.

La Chimie a enfanté bien d'autres Métiers ; elle a perfectionné les Arts où le Feu eſt le principal agent, tels que ſont Ceux de Plombier, de Potier d'étain, de Fondeur, d'Emailleur, de Fayencier : Elle a montré à fondre les Pierres, les Cailloux, les Sables, les Cendres, pour en faire des Verres, des Cryſtaux, & imiter les Diamans, ou toutes les Pierres précieuſes, en les colorant par le mélange de certains Métaux : le Miroir eſt ſon chef-d'œuvre par la fonte des matieres qui le compoſent,

& par la fixation du Mercure avec lequel en mettant les Glaces au teint, elles perdent leur transparence, pour mieux representer les objets.

On lui est encore redevable des Matieres solides & liquides qui composent ces instrumens commodes, appellés Barométres & Thermométres, qui servent à faire connoître l'état de l'Air par rapport à son Poids, son Humidité, sa Sécheresse, sa Chaleur, ou sa Froideur: C'est elle qui a montré à faire ces Verres ardents, ou ces Miroirs, qui en raprochant les rayons du Soleil, font, pour ainsi-dire, descendre du Ciel, un feu capable de fondre l'Or & les autres Métaux: C'est la Chimie, qui a appris à faire ces Verres, qui, placés dans des cilindres creux, forment les Lunettes d'approche, avec lesquelles on a perfectionné l'Astronomie, & assûré les routes de la Navigation. Enfin, outre les couleurs que la Pharmacie Galénique a données à la Peinture, la Chimie l'a enrichie, non-seulement de couleurs bien plus belles, telles que l'Email, le Bleu céleste, le Bleu de Prusse & le Vermillon; Mais encore elle lui a donné des Huiles & des Vernis, sans lesquels nous n'aurions que des Tableaux à fresque & à détrempe.

On n'osoit, avant la découverte de la peinture en huile, transporter ni nettoyer ces tableaux sans se mettre au hazard de les gâter; Ce ne fut que vers la moitié du cinquiéme siécle, qu'un Flamand, nommé Jean de Bruges, qui étoit en assez grande réputation, & qui se plaisoit dans les secrets de la Chimie, s'apperçut qu'en broyant les couleurs avec l'huile de Noix & de Lin, il s'en faisoit une peinture qui résistoit, que le Mélange des teintes se faisoit mieux, que les Tableaux avoient beaucoup plus d'union, de forme & de douceur.

La Chimie a donné aussi aux Orfevres, les moyens de purifier l'Or & l'Argent : Cette purification se fait par la Fusion, la Calcination, la Corrosion; soit par le feu joint aux Céments royaux, qui sont des poudres corrosives, soit par certains dissolvans, appellés, Eau régale & Eau forte, lesquels ont la proprieté de dissoudre l'or ou l'argent par préférence aux autres métaux.

Les Orfevres ont encore quelqu'autre obligation à la Médecine ; Sans elle ils n'auroient pas l'histoire naturelle de la Joüallerie, c'est-à dire, des Diamants, des Pierres précieuses, des Turquoises, des Agathes, des Jayets, des

Nacres, des Perles, des Coquillages ; Elle a même augmenté la Bijouterie, en se servant des Bagues & des Colliers, pour appliquer habituellement & avec quelque propreté, des remédes extérieurs ; tels que l'Ambre jaune, les Coliques & le Pied d'Elan.

Outre ces avantages qu'elle a procurés & qu'elle entretient, Elle donne à l'Homme le moyen de se Connoître, lui & les Autres: C'est le désir du Sage & l'occupation la plus ordinaire du Médecin; Destiné pour guérir les maladies, il ne veut rien entreprendre qu'après avoir étudié l'Homme en général, en l'examinant dans la Santé, la Maladie, & au tems de la Mort, & qu'après avoir observé ce qu'il y a de particulier dans chacun de ceux ausquels il prescrit des remédes.

Il s'instruit donc, premiérement, de la Composition Métaphysique de l'Homme, c'est-à-dire, de l'union de l'Ame & du Corps, de l'existance de ces deux substances, de leurs Actions particuliéres, de celles qui leur sont communes ; Secondement, il s'instruit de la Construction Méchanique du corps, de la Nature des parties solides, de celle des liquides, de leurs Effets, ou propres, ou mutuels, de leurs Mouvemens na-

turels, volontaires & accidentels; de ce que le Corps humain fait sur les Choses qui le touchent & qui l'environnent, des Impressions de celles-ci, & de la Réaction de l'autre dont la force est toujours supérieure: enfin, de la Différence qu'il y a entre l'homme & les autres animaux.

A l'égard de la connoissance particuliere des Personnes, le Médecin vient à bout de l'acquérir par l'examen des Moeurs, des Inclinations, des Actions, des Manieres de penser, des différentes Impressions que l'on reçoit des choses dont on se sert, ou par nécessité, ou par goût; & C'est ainsi que l'on s'assûre du Caractere d'esprit & du Tempérament.

La premiere de ces deux sortes de sciences a pour objet l'état de Vie, de Santé & de Maladie: la seconde est fondée sur des Conjectures émanées des obsérvations que la premiere donne, & appuyée sur le Méchanisme des parties, tel qu'on le peut concevoir après la dissection des organes.

La Dissection ne suffit pas pour bien démontrer ce méchanisme, la Mort le change considérablement, & on ne peut le bien développer qu'en obser-

vant, pendant la vie de l'Homme, ce que cause sur lui l'Action réciproque de l'ame & du corps.

Elle cause des mouvemens, qui en changeant la direction des liqueurs, tantôt multiplient, tantôt supriment quelques Secrétions ou quelques Evacuations; Ils affectent la peau, soit en la tendant, soit en la relâchant plus ou moins, soit en lui donnant différentes Couleurs: Ces accidens sont si sensibles dans l'état de maladie, qu'ils en sont ordinairement les Signes; & quant aux autres circonstances de la vie, ils servent à faire distinguer le tempérament & le caractere d'esprit: Si même ils reviennent souvent, ils expriment sur les organes de certaines Figures singulieres, dont la description a formé les Sciences, que l'on appelle Chiromancie, & Physionomie *(a)* & qui, mises en pratique, & traitées par un Philosophe, sont de quelque utilité.

Quand on est attentif à ces sortes de Changemens, on devient naturellement Physionomiste: Ceux qui gouvernent, se procurent ce talent par l'habitude où ils sont d'envisager les per-

(a) *Bona facies, boni viri vestigium. Eccl. cap. 15.*

fonnes avec lefquelles ils ont à traiter ; & dont ils étudient le Génie, au parler, au gefte, au mouvement, & à l'air de leur Vifage. C'eft à l'aide de la Phyfionomie, que Theophrafte & la Bruyere nous ont donné les belles defcriptions des Moeurs & des Caracteres de leur fiécle ; & c'eft auffi avec elle, qu'un Cardinal de Richelieu & un Ximénès, fe font procuré le rare talent des Négociations.

En s'appliquant à la Phyfionomie, on remarque la maniere dont les Mouvemens de l'ame fe rendent, pour ainfi dire, Matériels, par le changement qu'ils font fur la difpofition des organes. Cette fcience met l'Ame à découvert, & en prouve fenfiblement l'Exiftance & l'Action; les Médecins s'en fervent pour juger de toutes les différentes fituations de l'homme, de même que les Peintres & les Sculpteurs, pour exceller dans leur Art, & fans elle ceux-ci ne donneroient point à leurs Ouvrages, ce qui en fait, véritablement, toute la grace & toute la vie.

On n'y verroit pas les Tenfions & les Teintes fingulieres, dont la reprefentation fait diftinguer le Vivant, le Mourant, & le Mort ; Sans elle, la Configu-

ration exterieure la mieux rendue, ne se feroit point admirer, comme on le peut juger par les Figures Moulées sur le naturel, dont la ressemblance est morte & insensible, & dans lesquelles on n'apperçoit aucune grace, faute d'y rencontrer, avec la beauté des Parties, l'expression des Mouvemens intérieurs de l'ame.

Le Corps humain est une Machine mouvante, dont la force Motrice est continuellement, ou agissante, ou agitée par l'ame & par les corps, qui reparent, qui nourrissent, ou qui environnent l'Homme : l'Observation de ces différens mouvemens, dévoile la Méchanique & la Force des parties du corps; le Scalpel n'a point cette proprieté. Outre que les plus petits organes échapent sous ses recherches, ou se détruisent sous son tranchant, Il ne présente à nos yeux, que la Figure des autres parties, & leur Différence accidentelle; Il ne nous montre en rien, la Maniere dont elles agissent, & les Causes qui les font agir; En sorte que le plus habile dans la dissection, n'a pas plus de connoissance du corps humain, qu'il en auroit du jeu des Echecs, s'il ne connoissoit que le nombre & la

marche des pieces qui le composent.

La Dissection est, à proprement parler, une Anatomie matérielle, *qui, selon Hippocrate, convient mieux au Peintre* (a) *qu'au Médecin ; il y en a une autre, que l'on appelle l'Anatomie du Philosophe ; elle consiste dans l'observation exacte de toutes les fonctions de l'homme, de tous les changemens, & de tous les accidens qui lui arrivent ; Elle ne s'acquiert pas avec des instrumens, & elle est tout-à-fait différente de l'Anatomie que pratique le Chirurgien.*

Un Médecin, avant d'employer la dissection, se fait une idée de la substance, & du tissu intérieur des parties ; Il se les représente conformément à ses réflexions sur les causes des Mouve-

(a) *Medici quidam itemque Sophistæ, quòd impossibile est Medicinam cognoscere eum, qui non norit quid sit homo & quomodo primùm factus & compactus sit. Ego raro hæc talia, sive à Sophistâ, sive à Medico quocumque tandem de naturâ dicantur vel scribantur minùs cense. Medicæ Arti convenire quàm Pictoriæ. Illud verò affirmo de naturâ aliquid manifestum ac evidens cognoscere, non aliundè contingere, quàm ex Medicinâ ; idque ipsum tùm demùm condisci posse, ubi quis Medicinam totam rectè comprehenderit. Hipp. lib. de Veteri Medic.*

mens, des Passions, & des Actions de l'homme; Il voit ensuite sur le Cadavre, si elles ont la disposition méchanique, telle qu'il se l'étoit imaginée; & lorsque la petitesse & la délicatesse de certains organes ne lui permettent pas de se servir du scalpel, Il les examine sans les détruire, en les macérant ou faisant cuire dans l'eau, ou dans d'autres liqueurs; en les calcinant, ou desséchant; en les exposant quelquefois aux dents de quelques animaux qui n'en mangent que le tendre, & qui laissent ce qu'il veut découvrir; Il se sert aussi d'injections, dont les couleurs & les matieres s'étendent & s'insinuent dans les plus petites ramifications des vaisseaux; Enfin il employe les Louppes & les Microscopes, quand ses yeux ne suffisent pas pour trouver ce qu'il cherche.

Le Chirurgien au contraire, n'a besoin que du scalpel pour apprendre l'Anatomie; Sa curiosité se borne à tout ce qui est sensible; Il n'est obligé que de s'instruire de la Situation, de la Connexion, de la Figure, de l'Etenduë & du Nombre des parties; Son habitude à disséquer & à couper des Chairs, régle les sentimens de son Humanité

dans laquelle il se conserve toujours ; sans perdre en Opérant, ni la fermeté, ni la dextérité de sa Main.

Il y a de l'injustice à croire que le Médecin n'est point Anatomiste autant que le Chirurgien: Celui-ci, à la vérité, disséque les parties plus souvent, & peut-être mieux, il les expose à la vûë ; Mais l'autre est aussi le seul, qui fait concevoir leur Nature & leurs Effets. Les anciens Médecins possédoient cette connoissance aussi-bien que Nous, & leurs idées, sur l'usage des parties, sont si justes, que la dissection la plus exacte, ne sert qu'à les confirmer.

Ils n'ignoroient point les avantages de l'Anatomie ; Mais le respect superstitieux que l'on avoit pour les cadavres, leur ôtoit la liberté de la faire ; Ils n'avoient d'autres connoissances du corps humain, que celles qu'ils se procuroient sur les Animaux, parmi lesquels ils préféroient le Singe, à cause de sa ressemblance extérieure avec l'homme ; de plus, Ils ne laissoient rien échaper de tout ce qu'ils pouvoient voir sur les Vivans ; Ils examinoient attentivement les Blessures qui pénétroient dans les capacités ; Ils profitoient des Embaumemens, à l'occa-

ſion deſquels il ſe faiſoit des inciſions qui découvroient certaines parties. N'eſt-il pas étonnant, qu'avec d'auſſi foibles ſecours, les anciens Médecins nous ayent laiſſé une Phyſique auſſi éclairée, ou du moins peut-on diſconvenir, que cette Science ne dépend pas directement de l'Anatomie?

Il ne faut donc pas lui donner plus d'utilité qu'elle n'en a: Cette étude ſemble intéreſſer tout le monde, à la bonne heure: On eſt charmé qu'elle n'effraye plus, & l'on voit, avec plaiſir, que les Dames en ſont curieuſes, ſurtout depuis qu'à l'aide des Figures gravées, ou des Anatomies en cire colorée, on a trouvé le ſecret de conſerver les droits de la Pudeur, & de ménager la délicateſſe des Sens, en n'expoſant aux yeux, que les Parties qu'il convient de connoître, ſans le deſagrément de voir un Cadavre diſſequé.

Les Figures gravées & les Anatomies en cire, ne démontrent pas tout; Elles ne montrent que la ſituation des parties, leur figure, & elles ne valent pas les Squelettes & les Myologies ſéches; Elles ſont même preſque toujours imparfaites; le Deſſinateur y mêle

quelquefois de l'ignorance de son Art, & le plus souvent (*a*) il est trop difficile de donner dans le dessein le Relief & l'Enfoncement qu'il faudroit, pour bien représenter certaines parties du corps.

Quelles que soient en elles-mêmes ces sortes de gravures, il n'y a que la dissection pour bien apprendre & pour démontrer l'Anatomie : Il ne s'ensuit pas de cet aveu, que le Médecin soit obligé de disséquer de sa propre main; il lui suffit de suivre de ses yeux, celle du Chirurgien, & d'examiner les parties à mesure que le scalpel les découvre; C'est ainsi que le Peintre & le Sculpteur étudient le corps humain, ils ne disséquent point par eux-mêmes. Ne se mocqueroit-on pas d'une personne, qui refuseroit de les croire Anatomistes ? La beauté de leurs ouvrages en est une preuve convainquante. Peut-on, à plus forte raison, ne pas mépriser ceux qui croient que les Médecins ne sçavent pas l'Anatomie, parce qu'ils ne sont pas dans l'habitude de disséquer?

Quoique ce préjugé soit injuste &

(a) *Discours de Stenon sur l'Anatomie ; exposition anatomique de Winslovv.*

facile à détruire, On aime mieux y acquiefcer que de le combattre. On eft maître, en matiere de Phyfique, de penfer comme on veut; On a cependant toujours diftingué dans les Sciences, la Spéculation & l'Exécution; On les a féparées l'une de l'autre; l'On n'a point encore confondu ceux qui recherchent l'Efprit des fciences, avec ceux qui en cultivent les Ouvrages; On ne peut s'appliquer en même-tems à ces deux parties, la vie étant trop courte: On fe fouvient que Platon nous a dit (a) *qu'il ne falloit pas fouffrir qu'un feul homme fût en même-tems Forgeron & Charpentier, parce que l'efprit n'eft pas affez étendu peur bien faire deux Métiers, & pour les poffeder parfaitement*: Mais toutes ces maximes n'ont fervi & ne fervent qu'à mettre des rangs dans le Monde, fans arrêter le mélange imaginaire des Talens & leur confufion chimérique.

Ne dit-on pas, par exemple, qu'un bon Chirurgien vaut mieux qu'un Médecin? Pendant qu'un habile Médecin feroit fâché de difconvenir qu'il

(a) *Nemo ærarius fimul & ligneus faber; duas enim artes, aut ftudia duo diligenter exercere mens humana non poteft. Plat. de Leg.*

ne vaut pas un bon Chirurgien. Nos Peres auroient-ils été assez dupes, pour établir trois Personnes différentes dans un Etat qu'une seule auroit pû remplir? Et leur prudence passeroit-elle pour imbécillité, lorsqu'ils ont cru que sans ce Triumvirat, la Médecine seroit la Profession la plus suspecte?

La diversité des Talens, répond à la varieté que l'on admire dans tous les Etres que Dieu a créés, & ce seroit mépriser l'Humanité, que de croire qu'un seul homme pût suffire pour maintenir ou rendre la Santé.

On peut donc assurer qu'il y aura toujours entre la Médecine, la Chirurgie & la Pharmacie, une similitude de Principes, une nécessité de Correspondance, & une diversité de Fonctions: C'est le seul moyen de rendre le Médecin plus habile, le Chirurgien plus expert, & l'Apoticaire plus exact.

Le Médecin est assez chargé d'avoir l'Homme entier dans ses soins & dans ses réflexions, sans s'appliquer encore à un travail dans lequel il ne pourroit jamais exceller. Il suffit pareillement au Chirurgien de s'adonner aux Opérations, sans s'embarras-

ſer de choſes qui lui ſeroient inutiles, & qui le détourneroient de ſes vrais exercices. L'un & l'autre doivent travailler & concourir au bien du Malade : l'Humanité ne peut ſouffrir entr'eux cette eſpece de ſchiſme, qu'il ſeroit aiſé de terminer, ſi l'on vouloit s'en rapporter au témoignage de ſa Conſcience.

La Médecine n'eſt pas le ſeul Art où la Spéculation ſoit ſéparée & diſtinguée de l'Opération. L'Architecte, par exemple, ſe borne aux principes géneraux de la conſtruction des bâtimens, & à la recherche des moyens de les rendre beaux, commodes & ſolides. Le Maçon ſe fixe dans la pratique des loix que le premier lui preſcrit, & poſſede l'habitude de les exécuter : Un Horloger fait une pendule, le Mathématicien qui ne la ſçait point faire, en connoît la bonté ou les défauts ; Celui qui a fait la Bouſſole, ne ſçait pas s'en ſervir, Il la travaille pour le Pilote, qui la juge & qui l'employe. On diſtingue auſſi dans la Juriſprudence, la Loi, d'avec la Forme de plaider : La premiere fait l'occupation des Magiſtrats qui ne ſont point obligés de travailler aux Procédures ; Il

leur suffit d'en sçavoir les principes & les régles. Oseroit-on dire qu'ils ne sont point Auteurs de leurs Arrêts, parce qu'ils n'en ont pas dressé les qualités ? Il est pareillement absurde, de penser, & de dire, que les Médecins ignorent l'Anatomie, parce qu'ils ne sont point dans l'usage de manier le scalpel.

Cependant il y en a eu de tout tems qui se sont exercés dans la dissection, & il y en a encore aujourd'hui, qui s'y exercent pour faire par eux-mêmes les découvertes Anatomiques, & être en état de les démontrer, soit dans les Amphithéâtres, soit dans les leçons qu'ils donnent en particulier dans leurs maisons ; A la vérité, ces Médecins sont en petit nombre ; Mais il y en a suffisamment pour prouver que tous les autres pourroient pareillement posséder ce talent, & que s'ils ne s'y appliquent point d'une maniere particuliere, c'est qu'il est nécessaire qu'ils s'adonnent pour la plûpart, à perfectionner la connoissance de la Nature humaine, en développant l'usage des organes, & en réfléchissant sur l'Hydraulique, & la Méchanique, pour découvrir le Principe

du mouvement des Solides & des Fluides qui composent le corps humain.

Ce principe est plus caché pour l'Anatomiste, qu'il ne l'est pour le Médecin Praticien. Celui-ci, en traitant les Maladies, remarque d'un côté qu'elles ne sont que des Mouvemens rallentis ou augmentés sensiblement ; & de l'autre, que les remédes qu'il y applique, agissent suivant le différent Ressort des fibres ; de là il a moins de peine à conjecturer que la Santé consiste dans un Mouvement égal, d'autant plus qu'il l'entretient ou le repare, en ajoutant aux Parties, ce qui leur manque, ou en leur ôtant ce qu'elles ont de trop.

Un cadavre disséqué ne fournit jamais d'aussi belles réflexions que l'Examen de l'homme vivant : On excelle dans la dissection en moins d'un an ; Il faut bien plus de tems pour être bon Physicien, bon Chimiste, bon Mathematicien : Ces sciences même, s'acquierent à des degrés de pénétration différents, suivant la disposition des personnes qui s'y adonnent ; Au lieu que l'on observe une égalité de mérite dans ceux qui cultivent l'Anatomie : Par conséquent ce talent, n'est qu'une Pratique & les autres ne

ſont que de pures Méditations.

Qu'un Médecin s'applique principalement aux Mathématiques, au talent d'obſerver, à celui de bien traiter ſes Malades, Qu'il ſoit perſuadé que l'Ouverture des cadavres ne fait point connoître les cauſes de la ſanté, & qu'elle en impoſe ſur celles de la maladie, en occaſionnant la découverte de choſes qui n'y ont eu aucune part; Cependant l'Etude des Mathématiques ſeroit trop étenduë pour un Médecin; Mais Hippocrate les réduit à l'Arithmétique & à la Géométrie: Il fait ſentir la néceſſité de ces deux Sciences d'une maniere ſi parfaite dans ſa Lettre à ſon fils Theſſalus, que l'on ne peut mieux faire que de la rapporter ici toute entiere; On y trouvera de la Modeſtie, par conſéquent de la Vérité, & en la liſant on jugera qu'il écrivoit en bon Pere, parce qu'il étoit bon Médecin, la Nature étant également la régle de ces deux Etats.

(a) *Je vous conſeille, mon fils, d'appren-*

(a) *Geometriæ & Arithmetices cognitioni ſtudium adhibito, mi fili; neque enim ſolùm vitam tuam glorioſam, & ad multa in rebus humanis utilem, verùm etiàm mentem acutiorem & longè*

dre la Géométrie & l'Arithmétique ; Ces sciences vous distingueront dans le monde, & vous serviront pour les commodités de la vie, Elles vous ouvriront l'esprit, en vous faisant concevoir une infinité de choses qui sont très-néceſſaires dans la pratique de la Médecine ; l'Etude de la Géométrie a encore d'autres proprietés particulieres, tout se démontre dans cette Science : C'est par elle que vous connoîtrez la méchanique de l'articulation des os, les accidens des luxations, l'arrangement de tous les membres : Car il ne suffit pas, pour guerir les ma-

splendidiorem ad fructum eorum omnium quæ in arte medicâ usui sunt consequendum reddit ; quamquam quidem Geometriæ cognitio cum multas & varias formas habeat & omnia cum demonstratione ad exitum perducat, tùm ad ossium partes & articulos suis sedibus emota, tùm etiam ad reliquam membrorum compositionem utilis futura est ; nam ad horum effectuum variam cognitionem facilius perveniet, tum etiàm articulorum repositione, tùm ossium contritorum resectione, & perforatione, & coaptatione, & substractione reliquâ curatione ductus qui locum & os qualesit ex eo emotum cognoverit. Numerorum verò series, tum ad ambitus, tum ad eas mutationes quæ præter rationem in febribus fiunt, & ad judicandos ægros & ad morborum securitatem satis futura est : præclarum enim est, id tibi in re Medicâ subministrari, quod intensionis ac remissionis partium quæ ex parte inæquales sunt, facilem tibi absque errore notitiam præbeat. Quapropter ad hujus experientiæ facultatem valde contendito. Hipp. Epist. ad Thessalum

ladies des os, de sçavoir les replacer lorsqu'ils sont dérangés, les couper lorsqu'ils sont criblés ou moulus, les percer, les arranger, les enlever, les séparer ; Il faut encore bien connoître leur composition, leur substance, & leur jointure. A l'égard de l'Arithmétique, qui est la science des nombres, elle vous servira particulierement à juger de la durée des accès, à découvrir le tems des crises, le moment où elles doivent arriver ; Elle vous mettra en état de connoître les variations qui arrivent aux maladies pendant l'espace du tems qu'elles parcourent. Sur-tout, mon fils, observez bien la tension des fibres, c'est-à-dire, la différence de leur ressort, qui est susceptible de bien des inégalités, C'est à quoi vous devez vous rendre habile. Adieu.

Diroit-on que cette Lettre est écrite il y a plus de deux mille ans, & ne prouve-t'elle pas que la vérité Physique a été connuë de tout tems ? Que quelques-uns de nos Anciens se sont expliqués en termes obscurs & surabondants, ou trop conformes aux idées que les sens leur suggeroient ; Mais qu'il y en a d'autres qui ont parlé de la Nature aussi-bien que nos Physiciens modernes. Tel étoit Hippocrate, qui ne propose à son Fils que l'étude de la Géometrie & de l'Arithmétique,

tique, parce qu'il ſçavoit, comme nous, que ces deux Sciences ſont les fondemens de toutes les Mathématiques.

Le plus ſavant Médecin, le plus curieux Phyſicien, le plus précis Mathématicien, n'expliqueroit pas mieux & en moins de mots, la néceſſité de la Géométrie & de l'Arithmétique. Hippocrate auroit pû s'étendre davantage ſans rien dire de plus; (*a*) Son ſtyle n'eſt point ſéduiſant, & il eſt moins fait pour perſuader que pour enſeigner.

Ce genre d'écrire eſt comme naturel & familier au Médecin. Obligé par ſon état, de tranſmettre à la Poſtérité, ce qu'il a vû de ſingulier & de remarquable dans la Nature, il lui faut de la netteté & de la préciſion pour

(a) *Nos quibus nihil penſi eſt ſcire quid mellita lingua, quid acre ingenium de Medicinâ dictet, Hippocratica folia Sibyllinis veriora revolvamus, in quibus gravia naturæ oracula ſonant. Illis intento non obtunditur judicii acies verborum obſcuritate, ambagibus reſolvendis, conciliandis adverſis bonum non conteretur otium, ſed ſenſu turgens Laconum brevitas, atticâ perſpicuitate facilis, graviſſima rerum pondera legentibus revelabit.* Herman Boerhaave orat 1a. de ſtud. Hippocratico.

bien rendre ſes obſervations. Cette élocution ſe remarque de l'aveu des Sçavans dans les Ouvrages que la Faculté de Paris prépare pour former ſes Eleves; Ce ſont des Théſes ou des Queſtions problêmatiques, qu'un Docteur propoſe, & dans leſquelles il juſtifie ſon opinion par le raiſonnement & par l'uſage; Ce ſont des eſſais de Médecine, qui ſans faire ni maſſe ni volume, contiennent en précis la doctrine de celui qui les compoſe; Ils ſervent à développer le ſçavoir & les diſpoſitions du jeune Médecin qui les ſoutient; C'eſt le plus bel exercice que l'on ait pû imaginer, quoiqu'on auroit voulu le réformer en lui ſubſtituant les Examens.

La Diſcipline de la Faculté n'a point encore changé; Elle eſt aujourd'hui ce qu'elle a toujours été: Ses Docteurs ſont égaux dans les prérogatives & dans les devoirs; Ils concourent dans les leçons, dans les examens, dans les diſputes: Chacun d'eux eſt en état de s'acquitter perpétuellement des fonctions de Profeſſeur. Mais pour s'y perfectionner tous également, ils ſont chargés de faire des Eleves, chacun

à leur tour, & jamàis pour toujours.

Il y a une action & une réaction continuelle dans cette Ecole ; Les Théses que l'on y soutient exercent, non-seulement le Bachelier qui répond, mais encore celui qui préside, & les Docteurs qui disputent : Ces sortes d'Actes font naître à l'imprévû des questions que l'on décide sur le champ, au lieu que dans un Examen, celui qui interroge est toujours maître, ou de détourner, ou de prévenir les difficultés.

On croit faire mépriser les Théses ; en disant qu'elles prouvent souvent le Pour & le Contre ; C'est justement ce qui en assure la doctrine, & démontre en même-tems la sagesse de la Faculté : La variation qu'elle affecte dans ses dogmes, avertit un Jeune Médecin, qu'il n'en doit adopter aucun, & qu'en matiere de Physique, ce qui est le plus souvent Vrai, ou Faux le plus ordinairement, n'est jamais tel dans tous les tems & dans toutes les circonstances.

Hippocrate recommande à celui qui veut se faire Médecin, de se choisir un Lieu propre pour étudier, *Locum*

ſtudiis aptum. Un Jeune homme le trouve dans cette Ecole, les Membres qui la compoſent, ne font ſentir la conſéquence de leur état, que par leur exactitude à remplir leurs devoirs, & par les attentions qu'ils prennent pour former leurs Eléves : & de même que chez les Grecs, l'*Atticiſme* ſignifioit la beauté ſinguliere de l'élocution des Athéniens, de même on pourroit donner le nom de *Pariſiſme*, à la Méthode des Médecins de Paris.

(*a*) Sa ſimplicité en fait toute l'excel-

(a) *Ut habeat Medicinæ ſtudioſus univerſam artem facili & accuratâ methodo deſcriptam, quam ſi liceat ut vinum ex ſoli fæcunditate commendare, tibi gratior eſſe debet, cùm in Academia Pariſienſi formata & elucubrata fuerit, quâ toto terrarum orbe nulla præſtantior eſt, in quâ Philoſophiæ ac Medicinæ controverſiæ doctis crebriſque diſputationibus dirimi, aut pluribus artis operibus nova ſimul ac vetera probari, examinarique poſſint. Idque proptèr ſummam urbis tum celebritatem, tum frequentiam, in quam non è Galliâ modo, verum etiam ex omnibus propemodum Europæ regionibus admirabiles ac ſæpè inauditi morbi vel curandi, vel dijudicandi perferuntur. Itaque jure & citra invidiam de Lutetiâ affirmare poſſum quod Galenus de Româ pronunciavit, plures in vico civitatis Romanæ reperiri ægrotantes, quàm in majoribus Greciæ urbibus quarum meminit Hippocrates, In quibus ſemel humeri luxationem in anteriora vidit, quam Galenus quinquies Romæ obſervaverat. Joan. Riolan in præf. ad Lectorem.*

lence ; Elle peut être le modéle de tous les Médecins ; & quoiqu'il y en ait de très-bons dans tous les pays, il faut convenir, que par la nature du Climat, la fréquence des Habitans, les heureuses circonſtances de la Police & du Commerce, Paris a l'avantage d'être le lieu le plus favorable pour les obſervations de Médecine.

L'éloge que l'on vient de faire des Proprietés de la Médecine, exige que l'on diſe quelque choſe du Médecin ſur ſon Utilité par rapport aux Malades, & ſur la Conduite qu'il tient, ou doit tenir auprès d'eux ; Ce détail pourra détromper ceux qui s'imaginent qu'on peut ſe paſſer de Médecin dans bien des cas, & qui le croyent inutile ou ſuperflu dans ceux de la Chirurgie.

C'eſt juſtement où il eſt le plus néceſſaire, parce que la manœuvre des Opérations, l'agitation des Malades, leurs cris, la ſenſibilité du Chirurgien, font néceſſairement échaper bien des Circonſtances qu'un Médecin obſerve pour en tirer des inductions & s'en ſervir à propos ; Si la Maladie, par exemple, qu'on laiſſe le plus ſouvent aux ſoins des Chirurgiens, étoit traitée

ſous les yeux du Médecin, & ſuivant ſes Conſeils, on auroit depuis ſon origine découvert les moyens de diminuer ſa contagion ; La guériſon en feroit plus ſûre & plus facile, & ce feroit un grand avantage pour ceux qui vivent aujourd'hui, ou du moins pour la Poſtérité.

Les Chirurgiens ne doivent point ſe glorifier de ce qu'on s'adreſſe à eux dans cette maladie, préférablement aux Médecins. La cauſe de cette préférence n'eſt point fondée ſur leur mérite particulier, mais ſur ce que l'on s'imagine que la méthode de guérir ce mal, eſt une pure Routine. Ils devroient eux-mêmes détromper le Public, en lui aſſûrant que cette Maladie a de tout tems exigé, & qu'elle exige ſur-tout à préſent, une infinité de variations, que toutes les perſonnes qui s'en trouvent attaquées, ne l'ont pas méritée ; Que c'eſt une pudeur mal étenduë de ſe cacher alors à ſes Parens, même à ſes Amis ; Qu'on ne peut ſe défier de la prudence & de la diſcrétion des Médecins ; qu'ils ne ſont point inutiles ; qu'il eſt du moins plus aiſé de ſe conſoler, lorſqu'après les avoir conſultés, il reſte

aux yeux de tout le monde ; des incommodités qui publient continuellement un mal que l'on voudroit cacher.

D'ailleurs, tout maîtres que les Malades ſont de choiſir tel Médecin & tel Chirurgien qu'ils veulent ; ils ne ſont pas en droit d'anéantir l'un ou l'autre, en laiſſant faire au Chirurgien la Médecine, ou au Médecin les Opérations de la Chirurgie.

Ne tiendroit-il qu'à être malade pour ne plus reconnoître les Loix & les Uſages de la Societé ? C'eſt au contraire, précisément le tems où l'on en doit être plus religieux obſervateur. Eſt-on alors en état de juger de l'habileté du Médecin, ou du Chirurgien ? Et de plus, avec une pareille liberté, que chacun ſe donneroit ſur le mérite des Profeſſions, y en auroit-il quelques-unes dans le Monde qu'on ne vint à bout de confondre ? Car parmi ceux qu'elles occupent, les uns ſont faits pour Juger, les autres pour Agir, & ceux-ci ne pourroient-ils pas entreprendre ſur les autres ? Qui empêcheroit le Procureur de ſe croire auſſi habile que l'Avocat ? Il n'y a dans la plûpart des Talens qu'une ſimple diver-

ſité, & rarement s'y trouve-t'il de l'incompatibilité.

Il ſeroit aiſé de prouver cette derniere maxime, ſur tout en conſidérant l'exercice de la Médecine, & celui de la Chirurgie diſtinguée & ſéparée dans la perſonne du Médecin & dans celle du Chirurgien; Mais il ſuffit que toutes les Parties du corps ayent dans l'état de maladie autant de correſpondance & de liaiſon, qu'elles en ont dans celui de ſanté, pour qu'il ſoit inconteſtable que la connoiſſance & le traitement de toutes les maladies appartiennent au Médecin, ſoit qu'on les appelle Médicales ou Chirurgicales; cette différence de Noms n'étant établie que ſur celle des Secours que l'on employe pour les guérir.

Qui peut mieux que le Médecin examiner la Nature dans tous ſes changemens? Y en a-t'il de plus conſidérables que ceux qui lui arrivent dans les maladies? Il s'enſuit de là, que d'un côté il n'en doit négliger aucune, que de l'autre, les Malades doivent le mettre en état de remplir ſon devoir, en le regardant comme néceſſaire dans toutes ſortes de Maladies: L'on va expliquer ſuccintement tout le bien qu'il fait dans celles

qui paroiſſent, ou legeres, ou incurables, ou très-graves, ou même ordinairement mortelles.

En premier lieu, le Médecin eſt néceſſaire dans les maladies légeres, c'eſt-à-dire, qui ſe guériſſent ou peuvent être guéries ſans aucun reméde : Elles deviennent quelquefois fâcheuſes, lorſqu'elles ſont négligées ; Un bon régime leur ſuffit : Il faut ſe donner de garde d'y employer aucuns Médicamens, par conſéquent le Médecin en prévient les occaſions, & écarte ceux que les Malades s'ingerent de prendre d'eux-mêmes, ou que toutes ſortes de perſonnes leur propoſent, avec d'autant plus de facilité, que la maladie ne leur paroît pas conſidérable ; C'eſt auſſi pour cette raiſon, qu'il eſt obligé d'examiner, de juger, de prévoir & même de profiter des moindres accidens, pour placer avec ſageſſe & avec ſuccès, ce que l'on appelle les remédes de Précaution.

En ſecond lieu, on ne peut ſe paſſer de Médecin dans les maladies graves, c'eſt-à-dire, celles où il faut ordinairement de certains remédes ; Il eſt le ſeul qui connoiſſe leur vertu, & qui

ſçache la maniere de les préparer, le tems de les employer, les différens effets que l'on en peut attendre, ou appréhender. Il ſaiſit les Occaſions d'agir; & que ſont-elles, ſelon Hippocrate? (*a*) ſi non des inſtans où il y a ſi peu de tems, que ſi on les laiſſe échaper, le Malade peut mourir, ou ne guérir qu'imparfaitement. On doit donc recourir au Médecin ſi-tôt que la maladie paroît; Tous les jours qu'elle parcourt, ſe correſpondent entr'eux; La connoiſſance de ce qui s'eſt paſſé dans les premiers, le met en état de juger du tems qu'elle durera, & de prévoir les jours où la Nature ne veut point de reméde, & ceux où elle indique la néceſſité d'en placer.

Si cependant il eſt appellé trop tard, ou lorſque la Nature eſt épuiſee ou totalement dérangée, il ne doit point refuſer ſon miniſtere; Il ne doit jamais déſeſpérer ou corriger ſes Malades; Il lui ſuffit de leur déclarer d'abord ce qu'il penſe de l'événement, afin de mettre ſa réputation à couvert, ou du moins de s'armer contre les reproches;

(a) *Tempus eſt in quo occaſio eſt, occaſio verò in quâ tempus exiguum. Hipp. Lib. de præcep.*

Plus il eſt néceſſaire par ſon état, plus il doit être facile, & faire ſentir en ſe prêtant, la bonté de ſon miniſtere: Qu'il ne craigne point de ſe prodiguer par cette conduite; Dieu permet quelquefois qu'il réüſſit contre l'attente des Malades & des Aſſiſtans, & alors les uns & les autres le loüent, & conviennent, à l'honneur de la Médecine, que c'eſt une des meilleures & des plus intéreſſantes Profeſſions.

En troiſiéme lieu, le Médecin eſt néceſſaire dans les maladies incurables; Il régle le régime de ces ſortes de Malades; Il imagine & choiſit des eſpéces d'Exercices capables de ſuppléer à ceux qu'ils prenoient, & qu'ils ne peuvent plus prendre par rapport à leur incommodité; Il détourne les maux de la pareſſe du corps, & de l'inaction de l'ame, Ceux du deffaut de changement d'air & de lieu; Il prend le tems convenable pour évacuer leurs humeurs; S'il ne les guérit pas, il les conſerve, il les empêche de ſe nuire par l'uſage de toutes ſortes de drogues; Il prévient, ſur-tout, la ſéduction des Empyriques, qu'il n'indique jamais par une baſſe complaiſance; & pour ne

point favoriser leur approche, il n'affecte jamais de négliger son Malade pour l'obliger de s'adresser à Eux.

Une maladie incurable, soit parce qu'elle est nécessaire, soit parce qu'elle attaque des parties qu'il est impossible de réparer, est ordinairement le triomphe du Charlatan, & une occasion de tristesse ou d'opprobre pour le vrai Médecin; Si-tôt que celui-ci déclare qu'il n'y a rien à faire, qu'il faut entretenir & souffrir la premiere espece de ces maux; que dans l'autre on ne peut que soulager, & qu'il faut prendre patience, C'est alors que l'Empirique au contraire promet tout; En un mot, la candeur & la modestie du vrai Médecin facilitent l'impudence & la témérité de l'autre. D'ailleurs, le désespoir ou l'impatience du Malade abandonné, ne lui permettent plus de craindre & lui font tout espérer de celui-ci, qui lui promet ordinairement une guérison parfaite. Si par hazard le Malade se sent soulagé, il croit lui devoir la vie; S'il se voit périr, il ne s'en croit point la victime: Ceux même qui s'intéressent à sa santé, ne sont point surpris de cet accident,

qui leur avoit été prédit ; Ils ne font aucun reproche au Charlatan : & si par un cas extraordinaire ils soupçonnent que ses remédes ont avancé les jours du Malade, ils calmeut bien vite leur conscience, par l'idée où ils sont, que la Mort étant inévitable, C'est peu de chose que de la subir trop tôt.

C'est cependant un crime qu'un sage Médecin doit prévenir, en écartant les Charlatans, en flattant & consolant son Malade par des discours & par des attentions ; en le captivant dans la vûë de lui procurer cette Tranquillité d'ame qui entretient la circulation des humeurs. (*a*) C'est un grand Art, que de savoir adoucir les attentes de la mort : Cet art ne guérit point, il conserve & fait vivre plus long-tems ; Il fait que les hommes s'accoutument à leurs maux : Cet art dans un honnête hom-

(a) *Humanitatis & naturæ ocultæ potentiæ memor Avicenna, etiam deploratis, ita volentibus, adesse jubet, & simulatione saltem prodesse, vel convalituris, ut si præter omnem spem interdùm evadant, naturæ motus adjuvetur : vel morituris, ne inhumanitatem medico objiciant, sed voluntate ejus perspectâ, mortem, quæ nullâ humanâ ope effugi potuit, æquiore ferant animo. Zuingerus in Hipp. de Arte,*

me de Médecin, qui ne veut ni tromper ses Malades, ni profiter de leur illusion, n'a que les apparences de la Charlatanerie. Il en a tous les avantages, sans en avoir les vices; il est en un mot d'une si grande utilité, qu'il seroit à souhaiter que certains Charlatans fussent Médecins, & que certains Médecins fussent un peu Charlatans.

Enfin, le Médecin est nécessaire dans les maladies qui sont ordinairement Mortelles, soit qu'elles conduisent promptement à la mort, soit qu'elles n'y ménent que lentement; Parce que dans la premiere espece on ne peut point s'assûrer de (*a*) quelle maniere la maladie se terminera, & d'ailleurs ce qui menace dans ces sortes de cas est souvent une suite des efforts violens que la Nature fait pour se débarrasser; Mais dans l'autre espece, quoi qu'un Médecin soit assûré de ne point réussir, il s'applique à ne faire aucun mal; Il empêche les Malades de se nuire; Il calme leur impatience & leur inquiétude, en leur faisant sentir l'inutilité de certains remedes, ou ceux qu'il leur

(a) *Acutorum morborum non omninò tutæ sunt prædictiones salutis & mortis. Hip. aph.* 19. *Sect.* 2.

conſeille alors ſont toujours indifférens pour leur maladie, & très efficaces pour ſoutenir leur eſpérance.

Un Médecin n'eſt point fait pour ordonner des remedes, mais pour juger s'il en faut; Son devoir eſt de preſcrire ceux qui lui paroiſſent convenables, & de déclarer ceux qui ſont inutiles. Il eſt donc néceſſaire, dans toutes les circonſtances de la ſanté, même dans les cas mortels, parce que Juge qu'il eſt de la Nature, il en obſerve ſans ceſſe les Mouvemens, il cherche à découvrir l'heure & le moment de la Mort, afin qu'en l'annonçant aux Malades avec prudence & avec quelque certitude, ils les mette en état de profiter du peu de tems qui leur reſte, pour rendre compte d'abord aux Hommes & enſuite à Dieu.

Tout homme qui a de la Religion, qui en croit les promeſſes, & qui y aſpire, reconnoît que c'eſt un grand avantage, que de pouvoir être inſtruit des Momens de ſa fin : s'il aime ceux qu'il va quitter, Il s'arrange pour ne leur laiſſer aucun embarras ; Il regarde ſa derniere action, comme la principale de ſa vie, perſuadé que la Volonté

des Morts régle les Vivans, en les faisant agir pour le bien & l'avantage de Ceux qui sont à naître.

Erasme nous a donné un petit Traité sur la bonne ou la mauvaise Mort; Il mérite d'être lû par rapport aux sentimens de pieté & d'honneur qui y sont tracés. On y voit l'honnête homme en mourant, prendre des arrangemens pour sa femme & ses enfans, de la maniere la plus édifiante dans ses actions & dans ses conseils: On y voit, au contraire, dans le malhonnête-homme, les embarras de Celui qui n'a pas bien vêcu, pour mieux Mourir; tout est Ridicule dans ses desirs & dans ses soins; Erasme dit (a) qu'il n'a jamais vû plus de tracas pour Mourir, & plus de faste pour être Enterré.

Ces sentimens n'ont rien de trop singulier; Hippocrate les fournit pour la plûpart; Plus un Auteur est ancien, plus on doit le croire. Un jeune homme ne peut apprendre la science du Monde, qu'en fréquentant & en écoutant les Vieillards; A plus forte raison on ne peut se perfectionner dans les

(a) *Numquam vidi mortem operosiorem & funus ambitiosius. Funus apud Erasmum.*

sciences

ſciences, qu'en liſant avec attention les Anciens. Tous les travaux des Modernes ne doivent tendre qu'à les faire valoir : Quand on s'habituë à les critiquer ſur leurs Penſées, on tombe inſenſiblement dans le dégoût de leurs Loix ; tant il eſt vrai qu'il y a une étroite liaiſon entre l'Intellectuel & le Senſible, & que ce qui ſe paſſe dans l'un ſe communique bien-tôt à l'autre.

Auſſi le mépris de la Médecine ne préjudicie pas ſeulement à la ſanté, il attire de plus triſtes inconvéniens par rapport à l'eſprit & au cœur. Adorons la Providence de Dieu dans le précepte qu'il nous fait de ne point avoir d'horreur pour la Médecine ; Il n'enviſage que notre propre conſervation : car (*a*) le Médecin nous ſecoure dans la

(a) *Sed quid tu tam promptè pronuncias Juriſperitiam cunctis prodeſſe, Medicinam perpaucis ? Cur antequam id pronunciares, non conſideraſti hominem antequam ſit, poſtquam eſt conceptus, illico atque eſt in lucem editus, dum vivit, & poſt mortem quoque Medicinâ egere ? Num ignoras plura Medicinam machinari, ut homo concipiatur, ut conceptus in utero augeſcat, ut auctus in lucem exeat, ut editus in lucem, longo tempore ſanus vivat, ut vitâ functi ſaltem reliquiæ diutiſſimè à corruptione immunes ſerventur ? Quodnam genus hominum, quam ætatem, in quâ regione, quo tem-*

Naiſſance, nous conſeille, nous dirige dans la Vie, & nous aſſiſte au tems de la Mort. S'il n'eſt pas né vertueux, il le devient dans ſa Profeſſion : On ne voit qui que ce ſoit en remplir les devoirs, en menant une vie douce & tranquille, en cherchant à flatter ſon ambition, ou à favoriſer quelque paſſion violente.

pore obſervaſti, Medicinæ ope interdùm, imò ſemper non juvari? Sed id ingenuè mihi fatearis neceſſe eſt quodnam genus hominum alterius ope indiget, Medicorumne an Juriſperitorum? An me hoc celare animum inducis? Ego tibi id igitur patefaciam. Medicus Juriſperito rarò, & ſolùm ut civilis homo indiget, Juriſperitus Medico indiget, ut homo, ut civilis homo, & ut Juriſperitus. Paulus Zachias libro 6. Tit. 3. Quæſt. de præcedentiâ inter Medicum & Juriſperitum.





DES PROPRIETÉS DE LA MÉDECINE, PAR RAPPORT A SON MINISTERE.



L'Amour propre enfante les Queſtions de Parti, un ſecret intérêt les fait croître, & ſans être décidées, elles vieilliſſent, & s'éteignent avec l'animoſité de leurs Auteurs.

On pourroit excuſer Ceux qui s'intéreſſent indifféremment aux Ecrits qu'elles occaſionnent, s'ils ne perdoient que leur Tems, ſans riſquer auſſi la ſimplicité de leur Coeur. Ce

ne ſont que des Libelles, où, bien loin d'établir la Vérité, On en affecte ſeulement quelque lueur, pour mieux répandre des Traits de médiſance & de calomnie contre les Perſonnes qui conteſtent reciproquement quelques Maximes.

Tels ſont certains Ecrits, qui paroiſſent depuis peu au ſujet d'une Théſe (*a*) en Médecine, où il s'agit de ſavoir, *Si le Chirurgien eſt plus certain que le Médecin*? Suivant cette Théſe, ils ſont l'un & l'autre dans une égale incertitude. Cette déciſion, quoique trop Modeſte, n'a pas plu aux Chirurgiens. Ne pouvant cependant démontrer le contraire, ils en ſont aux invectives. Ils s'imaginent que l'on a voulu détruire leur réputation, tandis que l'on n'a ſongé qu'à détromper le Public. Que ſeroit-ce donc, ſi on leur prouvoit quelque jour, que la Chirurgie eſt moins certaine que la Médecine? Pourroient-ils mieux exercer leur dépit, qu'en diſputant, comme ils font, la Prééminence aux Médecins?

On ne peut mépriſer tout-à-fait cette entrepriſe: Ceux qui veillent au bon ordre de la Societé, en ſentent les

(a) *Imprimée en* 1736.

dangers. Quoi, les Médecins voudroient pouvoir reconnoître des Maîtres pour s'assûrer dans leurs fonctions, & les Chirurgiens oseroient se séparer de Ceux qui les ont instruits !

Je saisis volontiers cette nouvelle Contestation, il seroit inutile de s'arrêter davantage à la premiere. Personne ne voudroit douter aujourd'hui de l'incertitude du Chirurgien, On a même été surpris que cette Question ait été agitée si sérieusement : Il ne falloit que du bon sens pour la décider ; mais on ne s'en est apperçu que depuis la (*a*) Thése de M. Maloët. Elle étoit plus que suffisante ; Aussi n'ai-je fait qu'enchérir sur la simplicité de son Problême, en donnant sur le même sujet, la Mienne en latin & en françois, & quand j'y ai joint, sous le Nom de Médecin Anglois, une Réponse (*b*) à la Critique de la premiere Thése, avec une (*c*) Replique à l'Abbé Desfontaines, Ce n'étoit que pour dissiper le ba-

(a) *Si la Chirurgie est plus certaine que la Médecine ? La Faculté l'a fait soutenir en* 1736. *La premiere ne l'a point été.*

(b) *Imprimée chez la Veuve La Tour* 1736.

(c) *Chez Quillau* 1736.

dinage de Celui-ci & détruire l'illuſion des Chirurgiens.

Il falloit encore ôter l'Equivoque que ces deux Theſes faiſoient naître, & dont nos Adverſaires profitoient, en preſentant l'une & l'autre ſous une même face : Mes deux derniers Ecrits en ont fait remarquer la différence, qui conſiſte en ce que M. Maloët compare la Médecine avec la Chirurgie, Au lieu que je ne compare que le Médecin avec le Chirurgien; Il ſuppoſe de plus que ces deux Profeſſions ſont des Parties de Médecine, pendant que je prouve, que la Chirurgie ne l'eſt pas. Ce n'eſt effectivemt que le Talent d'appliquer avec induſtrie, la Main & certains Inſtrumens ſur le Corps humain, pour contribuer à la guériſon de quelques Maux dont je ſoutiens que la vraye Connoiſſance eſt reſervée aux Médecins.

Sur ce même principe, il ne ſera pas difficile d'établir la Prééminence de la Médecine ſur la Chirurgie; Les Malades nous l'ont donnée, ils nous la conſerveront toujours pour s'honorer eux-mêmes, & ménager leur ſanté; Ce ſont auſſi les ſeuls que l'on enviſage, en leur apprenant le vrai Mérite & les Prérogatives de la Chirurgie.

Le tout consiste dans sa Soumission aux lumieres du Médecin ; Sans lui on auroit toujours ignoré l'importance des Opérations, & le moyen de former & de perfectionner les Opérateurs ; d'ailleurs la Nature, la Religion & la Raison, font respecter cette Subordination ; Elle sert d'exemple à l'Univers ; Si elle assujettit les Chirurgiens elle les assûre de leurs succès ; Ils ont même intérêt de ne nous point dégrader ; Ils conviendront que notre Chute les entraîneroit, s'ils veulent faire attention aux Propositions suivantes.

1°. La Probité veut que le Médecin ne se prévienne jamais pour les Remedes, & par conséquent elle lui inspire une certaine défiance pour les Personnes destinées à les préparer & à les appliquer.

2°. La Probité veut que le Chirurgien défere aux Avis du Médecin.

3°. La Prééminence du Médecin est aussi naturelle qu'authentique.

4°. Le Médecin est nécessaire dans tous les tems des Opérations du Chirurgien.

Pro-
tion. La vérité de la premiere Propoſition eſt fondée ſur ce que l'Uſage de la Médecine n'eſt évident ni par la Révélation, ni par la Démonſtration; la Lecture des Livres, la Tradition même ne déſigne pas ce qui eſt propre à telles ou telles Maladies; Si l'Etude enſeigne à les diſtinguer, elle n'indique pas précisément ce qui leur faut: Il s'enſuit de là que le Médecin eſt environné de mille doutes, & qu'il n'a que la Probité pour ſe déterminer; Qu'elle fait l'ame de ſa Science, de ſon Expérience & de ſes Actions; Qu'elle ſeule lui ſuggere pour ſes Malades, ce qu'il feroit pour lui-même, s'il étoit dans leur Cas.

La Probité les lui met toujours en vûë, & l'empêche de s'étourdir ſur leur ſort, quelques fâcheuſes que lui paroiſſent leurs Maladies; Il réſiſte au zele, à l'ignorance & à la paſſion de ceux qui les approchent; Il ſouffre ou calme les contradictions qu'il n'a pû prévoir; Il s'examine lui-même, pour ſe conſoler des plus triſtes Evénemens, ou s'autoriſer dans la ſatisfaction qu'il prend, lorſqu'il voit que ſes Cures ſont heureuſes.

Il

Il reconnoit ſur-tout, qu'il ne lui eſt permis de placer aucun remede ſans néceſſité ; Il évite principalement ceux de la Chirurgie, parce que leur moindre défaut eſt de gêner & d'embarraſſer les Malades, étant pour l'ordinaire, cruels, défigurants & dangereux ; Enfin, de ce que Dieu déclare que *le Sage ſera exempt d'avoir les Médicamens en horreur*, le Médecin ſe regarde comme averti, qu'il faut être extrêmement connoiſſeur pour s'en ſervir à propos.

L'horreur que l'on a pour les Remédes eſt tellement naturelle & avantageuſe, qu'un Médecin la doit écouter, la ranimer quelquefois, & la régler toujours ; Il ne doit rien conſeiller quand on peut guérir de ſoi-même. Il faut qu'il ait de l'indulgence pour les habitudes & les façons de vivre, & n'ordonner ni Opérations, ni Médicamens, que lorſqu'il prévoit la défaillance de la Nature & l'impuiſſance du Régime : En un mot, il ne doit faire reſpecter la Médecine, que comme une reſſource dont la réalité eſt auſſi évidente, que le deſir en eſt univerſel.

II. Pro-osition. Il la regarde quelquefois comme (a) *un Fleau & un Objet de terreur dans les idées de Dieu*; Mais ce n'est que quand il est obligé d'employer la main des Chirurgiens, dont les Opérations ont des préparatifs & des suites qui répugnent à l'humanité, & c'est précisément ce qui lui inspire cette secrette défiance qu'il a d'eux, malgré l'habileté qu'il leur connoît.

Voila ce que la Probité fait par rapport au Médecin; Elle veut aussi, par rapport au Chirurgien, qu'il défére aux Avis du Médecin. Quoiqu'elle soit la même dans l'un & l'autre, elle dispose différemment leur cœur; Elle dicte au Chirurgien de ne rien entreprendre de lui-même, & de n'agir qu'après la décision du Médecin: Toutes les Loix ont confirmé cette subordination, & il est d'autant plus important de la maintenir, que dans les succès les plus éclatants de la Chirurgie, ce sont les Médecins qui y ont

(a) Mémoire des Chirurgiens, où l'on fait voir en quoi consiste la Prééminence de la Médecine sur la Chirurgie, pag. 5. Imprimé en 1736.

le plus de part ; Car s'ils ne découvroient pas journellement les vraies occasions d'opérer & les moyens d'y réüssir, l'adresse des Chirurgiens seroit inutile & dangereuse.

Les Médecins & les Chirurgiens doivent être les premiers à convenir qu'il y a autant à craindre qu'à espérer de leur Art ; Ils n'en diminueront jamais le crédit par ces sortes d'aveux. Ne triomphe-t'il pas sans cesse de la raillerie & de la calomnie, pourquoi la vérité lui nuiroit-elle ?

De tous les Ministeres, il n'y en a point où l'Amour propre soit plus préjudiciable que dans celui de la Médecine : Il est la source de deux grands défauts, qui sont la vanité & l'entêtement : On ne peut s'en garantir qu'avec la Probité : Elle est donc d'une singuliere nécessité dans le Médecin, le Chirurgien & l'Apoticaire ; elle les empêche de se croire plus de mérite qu'ils n'en ont chacun en particulier ; Elle leur représente qu'ils ont des Talens limités, & que la Nature les leur a ainsi distribués, afin qu'ils eussent moins de peine à s'y perfectionner.

Le Médecin & le Chirurgien auroient trop à faire, s'ils ne se bornoient pas à leur Profession, & encore se sentent-ils toujours au dessous du parfait : L'un ne peut, après plusieurs années, se glorifier de bien tâter le Pouls, ni l'autre les Tumeurs ; Ils doivent donc se tenir chacun dans leurs Fonctions, & bien loin de les multiplier, il seroit à souhaiter que l'on pût les restraindre. En effet, la Médecine seroit plus sûre, s'il étoit possible de partager la Connoissance & la Cure des Maladies. Mais comme il faudroit changer de Médecin autant de fois que la Maladie auroit changé de lieu, ce seroit un trop grand inconvénient ; l'on s'est par conséquent contenté de distinguer les fonctions du Médecin d'avec celles du Chirurgien, & de l'Apoticaire, en laissant au Premier l'étude des Maladies & aux deux autres le soin des Opérations & des Médicamens.

Quoique cette distinction de Travaux facilite la découverte, & l'emploi des moyens de conserver ou de rendre la santé, elle seroit inutile, si ceux qui y sont employés, ne se réünissoient sans cesse par des sentimens

de Probité. Le Médecin étant obligé d'obéir à la Nature, tout doit obéir au Médecin. L'Homme eſt un petit monde dont le gouvernement eſt monarchique ; Nul ne peut ſervir à deux Maîtres : outre que la Religion & la raiſon nous le dictent, la Nature & l'Expérience nous l'apprennent auſſi. Le Chirurgien & l'Apoticaire doivent être, par conſéquent, ſubordonnés au Médecin ; Autrement un Malade auroit trois Maîtres & même davantage. Cette multiplicité ſeroit alors pour lui un ſurcroît de maux, par les altercations qu'elle exciteroit entre des Perſonnes de différents états, & ſur tout, dans la Médecine, dont l'uſage eſt ſingulierement ſuſceptible de diſputes & de contradictions.

Quelle raiſon le Chirurgien auroit-il de ſe laſſer de ſa dépendance, tandis que l'Apoticaire la reſpecte : Celui-ci n'excelle-t'il pas dans ſon Art, comme le Chirurgien dans le ſien ? Ils ont certainement chacun leur mérite diſtingué ; & puiſque la Probité fait ſentir à l'Apoticaire qu'il ne ſçauroit ſe paſſer du Médecin, que le Chirurgien prouve donc que cette même vertu lui per-

met, par une eſpece de privilege, de méconnoître les Médecins.

Lui permet-elle de ſe croire auſſi ſçavant ? Ce prodigieux mérite ne ſerviroit qu'à effrayer les Malades : ils ne l'en croiroient poſſeſſeur ni ſur ſes ſuccès, ni ſur la voix du Public ; Ils conſulteroient toujours les Médecins, & ceux-ci leur déclareroient qu'il eſt impoſſible & dangereux, de réunir dans une ſeule & même perſonne ; l'exercice de la Médecine & celui de la Chirurgie.

Par quelle voie encore le Chirurgien ſe ſeroit-il procuré ce double Talent ? Il ne fait pas difficulté d'avoüer qu'il ignore la Phyſique ; effectivement elle n'eſt pas néceſſaire pour bien Opérer : *Il* (a) *n'a*, de ſon aveu, *d'autres lumieres que celles de ſes ſens* ; Il ne connoît le Corps humain que très-ſuperficiellement, parce qu'il ne l'examine qu'à l'aide de la diſſection. Lui développe-t'elle l'eſſence des Organes, leurs Proprietés, la différence des Tumeurs? Eſt-ce en ouvrant, par exemple, une Ecrouelle, ou en coupant un Cancer, que l'on ſçait les diſtinguer l'un de

(a) Mémoire des Chirurgiens pag. 3.

l'autre ? Le caractere des Tumeurs eſt cependant le fond de la Chirurgie : Ce ſeroit donc perpétuellement un Myſtere pour les Chirurgiens, s'ils ne déferoient pas aux Leçons & aux Avis du Médecin.

Ils y ſont d'autant plus obligés, qu'en avouant que *toute* (a) *leur attention ſe tranſporte à leur main, & au bout de leur Inſtrument*, ils conviennent qu'ils agiſſent ſans réflexion, & ils ſe déclarent eux-mêmes de ſimples Ouvriers, pour qui l'avenir n'a rien d'intereſſant, pour qui le paſſé n'eſt qu'une Fable ; & qui ne ſe guidant que par les ſens s'attachent aux ſymptomes des Maladies, ſans s'embarraſſer d'où elles proviennent.

Leur objet n'eſt pas, à la vérité, de rechercher les Cauſes immédiates des Maladies : cependant ils doivent en être curieux, en déférant aux Médecins. Ceux-ci portent leur attention au de-là des impreſſions de leurs ſens ; & En quoi différeroient-ils du commun des Hommes, s'ils s'en tenoient à ces dernieres connoiſſances ? Car à bien conſidérer les Maladies, elles ſont tou-

(a) Mémoire des Chirurgiens pag. 11.

tes sensibles & apparentes, une douleur, une oppression de poitrine, une insomnie, des agitations, des convulsions, une élévation de pouls, &c. sont des Symptomes aussi réels & aussi évidens dans les Maladies internes, que le gonflement, la couleur, la dureté, ou la mollesse le sont dans les Maladies externes.

La Médecine ne seroit qu'une chimere, si ceux qui la professent ne combinoient tout ce qu'ils observent de symptomes & d'accidens, pour en établir les causes, & conséquemment la maniere de traiter toutes les Maladies. Il n'y a que les Médecins qui puissent pousser cet Examen assez avant pour s'en faire un Corps de Doctrine, parce qu'ils examinent l'Homme dans toutes ses situations, au lieu que les Chirurgiens ne le considérent que par parties, toujours à l'extérieur, & toujours dans le cas ou de maladie, ou de quelque dérangement.

Ne pouvant donc s'établir aucune Doctrine particuliere, ils sont obligés d'adopter celle des Médecins & de s'y conformer. Elle dépend si peu de l'a-

dreſſe de leur Main, (*a*) qu'on a vû des Perſonnes fort bien opérer, réüſſir même, & qui, faute d'en être inſtruits, n'étoient que des Empiriques. Elle exiſtoit avant les nouvelles découvertes Anatomiques, & l'on peut aſſûrer qu'elle a fait autrefois d'auſſi grands Chirurgiens que ceux d'à preſent. Tant il eſt vrai que le mérite du Chirurgien ne conſiſte point dans le talent de la Diſſection.

Ce n'eſt (*b*) cependant, à les entendre, qu'*en viſitant le Cadavre, & en le parcourant bien des années* que l'on ſe perfectionne dans leur Art; comme ſi la facilité d'opérer étoit le fruit de la Vieilleſſe, pendant qu'au contraire, la Jeuneſſe eſt le tems de quelque Opération que ce puiſſe être, & ſur-tout de celles du Chirurgien : C'eſt auſſi une rai-

(a) *Manus ſunt organa ſapienti animali convenientia; non enim quia manus habuit propterea eſt ſapientiſſimum ut Anaxagoras dicebat, ſed quia ſapientiſſimum erat propter hoc manus habuit ut rectiſſimè cenſuit Ariſtoteles : non enim manus ipſæ homines artes docuerunt; ſed ratio, manus autem ipſæ ſunt artium organa, ſicut lyra Muſici & forceps Fabri.* Galenus de uſu partium Corporis humani.

(*b*) Mémoire des Chirurgiens pag. 7.

son qui doit l'obliger à écouter les Avis des Médecins, qui, pour le former, lui proportionnent des Leçons, de maniere qu'il n'a rien à inventer par lui-même ; leur Talent fait la valeur du sien. Il en reconnoît quelques-uns des plus versés dans la Chirurgie ; Mais ils ne sont, selon lui, que *des* (a) *Chirurgiens spéculatifs :* Ce subterfuge ne l'exempte point de la déférence qu'il leur doit. Il ne sçauroit nier qu'il y a dans son Art, de la spéculation, qu'elle est la base de tous les Examens que l'on lui fait subir. Si pour avoir écrit sur la Chirurgie on étoit censé ne la sçavoir que par spéculation, pour qui passeroit à présent le Sieur Petit, tout bon Opérateur qu'il est ; Ne seroit-il regardé que comme un Chirurgien spéculatif, parce qu'il a donné un Traité sur les Maladies des os ?

Il faut lui rendre plus de justice : On conviendra que les Médecins l'ont formé, lui & bien d'autres ; qu'Ils formeront toujours les Chirurgiens ; & l'On avouëra en même tems que ceux-ci font fructifier dans leurs mains, les Leçons qu'ils reçoivent, & qu'ils y joignent leurs propres réflexions.

(a) Ibid pag. 9.

Ils auront de l'esprit malgré eux ; Ils seront des Sçavans d'un certain ordre ; pourvû qu'ils chérissent nos Méditations, & que leurs lumieres leur paroissent incomplettes, si-tôt qu'elles ne sont pas soutenuës des nôtres. La Probité sera toujours pour eux & pour nous, l'unique régle que nous tiendrons chacun dans notre Ministere ; Les Malades n'y éprouveront jamais ni orgueil ni bassesse ; au contraire, le désinteressement, l'humanité, la prudence, en un mot, toutes les qualités nécessaires pour opérer sagement émaneront de nous, comme de deux sources réünies ; & le Médecin n'aura pas le désagrément de dire qu'il est le Maître, ni le Chirurgien de l'en avertir. Mais il faudroit pour cela, que les Chirurgiens se picquassent d'avoir un peu plus de sentimens ; Ils ne nous diroient pas que (a) *nulle Loi, nulle convention n'asservit leur Art au Médecin*, & celui-ci ne seroit point obligé de justifier sa Prééminence, en prouvant qu'elle est fondée sur la Nature & sur les Loix.

Me voici à la troisiéme de mes Pro-

(a) Ibid pag. 3. & 7.

I. Propositions, qui concerne notre Prééminence : Je m'arrêterai principalement à démontrer qu'elle est authentique ; car chacun sent, qu'il est naturel que tout soit asservi au Médecin, dès-que lui-même l'est toujours à la Nature.

Elle n'implore effectivement que le Médecin, parce qu'il la ménage en faisant valoir toutes les ressources dont elle est capable. Elle appréhende au contraire, le ministere des Chirurgiens; elle tremble devant eux, elle ne sauroit s'imaginer qu'il soit quelquefois inévitable de souffrir des incisions, & s'exposer à la difformité, à l'inaction, même à la perte des membres; & encore, quand le cas arrive, ne se soumet-elle à tous ces inconvéniens, que lorsque le Médecin lui déclare, que c'est l'unique moyen de détourner la mort, ou de prévenir des maux presque aussi redoutables.

C'est donc conformément aux vœux de la Nature, que toutes les Loix reconnoissent la Prééminence du Médecin : Elles sont en grand nombre ; Mais il suffira de rapporter celles que les derniers tems n'ont pû nous refuser, malgré les progrès des Chirur-

giens. Ils auront tous ſeuls le plaiſir de croire les Fables qu'ils ont fabriquées à l'antique, pour nous traiter de (a) *Maîtres de la mort.* Peuvent-ils nous offenſer, ſur-tout en nous avertiſſant que nous devrions être les Maîtres de la vie? Ou bien ont-ils deſſein de nous donner pour des gens à craindre? Nous leur dirons qu'ils ne nous deshonorent pas.

Ils ſeront bien indemniſés du mépris que je fais de leurs recherches dans l'Antiquité, en m'abſtenant de parler des Decrets de l'Univerſité, des Concordats de 1505. & de 1644. dans leſquels ils ſont reconnus Ecoliers de la Faculté; Je ne ferai aucune mention de l'Ordonnance de Blois, ſuivant laquelle ils ne peuvent être admis à la Maîtriſe, qu'après avoir été préalablement examinés par les Médecins, ni même de l'Arrêt de la Cour de 1660. par lequel toutes les différentes Communautés de Chirurgiens, qui étoient diſperſées dans Paris, ont été réünies en une ſous le Titre de *Barbiers-Chirurgiens, & ſous la dépendance de la Faculté.*

Pour leur prouver qu'ils ſont tou-

(a) Ibid pag. 7.

jours dans cette dépendance, je ne veux d'autres Titres, que l'Ordonnance Criminelle de 1670. leurs Statuts mêmes, l'Arrêt de la Cour de 1728. concernant les Rapports en Justice; Celui de 1724. au sujet de leur prétation de Serment à la Faculté; enfin, celui de 1737. sur l'honoraire du Professeur de Chirurgie en Langue Françoise.

1°. (*a*) L'Ordonnance Criminelle assujettiroit en vain les Blessés à se faire visiter par Médecin & Chirurgiens, s'il n'y avoit pas une différence entre ces deux Professions, & conséquemment une nécessité de Subordination, & si le Médecin n'avoit pas la Prééminence sur les Chirurgiens. Cette Police est fondée sur ce que la décision du Médecin fait la partie la plus essentielle du Rapport: les Chirurgiens ne décrivent que la figure & l'étendue des playes, au lieu que le Médecin en certifie les suites & les conséquences. C'est aussi pour cette raison, qu'il est toujours nommé seul, pendant qu'il y a deux Chirurgiens. Son unité prou-

(*a*) Tit. 5. des Rapports de Médecins & Chirurgiens,

ve qu'il eſt le Chef, & que c'eſt lui qui dans cette occaſion, détermine principalement le Miniſtere des Magiſtrats.

2°. L'Arrêt de la Cour, rendu en 1728. *(a)* ſur les Rapports en Juſtice, a maintenu les Médecins dans le droit de les faire. Les Chirurgiens ſont intervenus dans l'Inſtance ; ils n'ont oſé conteſter ce droit. C'étoit là l'occaſion la plus favorable, s'ils avoient eu le moindre moyen contre cet Uſage : Car le Rapport ſur des Maladies Chirurgicales, fait en Juſtice par les Médecins, ſera toujours le Titre le plus authentique de leur Prééminence ſur les Chirurgiens.

3°. Les Statuts de S. Côme en fourniſſent des preuves inconteſtables, pour peu que l'on réfléchiſſe ſur les formalités de leur Redaction, & ſur quelques-uns de leurs Articles.

Quant aux formalités, elles conſiſtent en ce que, par l'Arrêt du 6. Novembre 1698. le Projet de ces Statuts fut renvoyé à Monſieur d'Argenſon

(*a*) Entre la Faculté & la Communauté de S. Côme, & les Médecins & Chirurgiens du Châtelet.

Lieutenant-Général de Police. Ce Magiſtrat ſuſpendit ſon avis juſqu'à ce que Mrs. Fagon, Bourdelot, Du-Cheſnaye, Arlot, tous Médecins de Cour, & le Sieur Boudin Doyen de la Faculté, euſſent donné le leur. Ils déclarérent qu'il n'y avoit rien dans les Statuts que l'on propoſoit, qui ne fût pour le bien public & l'avantage de la Chirurgie. Cette déclaration faite avant l'établiſſement des Réglemens de la Chirurgie, & reconnuë néceſſaire par Monſieur le Lieutenant de Police, eſt une preuve des plus authentiques que cet Art eſt aſſervi au Médecin.

Quelques Articles deſdits Statuts, démontrent auſſi cette dépendance. Le ſixiéme entr'autres ordonne, que *le Doyen de la Faculté de Médecine, & deux Médecins par lui choiſis, ſeront mandés à la Tentative, au premier & dernier Examen, & à la prétation de Serment.* Leur préſence à ces différens Actes, & ſurtout à la prétation de Serment, prouve qu'ils ſont Juges de la capacité des Chirurgiens, & par conſéquent leurs Supérieurs.

L'Article 109. reconnoît leur Supériorité, même dans les Opérations

plus communes. Il y eſt dit, que *Ceux qui voudront être reçus Experts pour les Bandages ſe préſenteront au Premier Médecin du Roi pour avoir ſon conſentement, ſans lequel ils ne pourront être admis à l'Examen.* Le Talent de faire des Bandages n'eſt-il pas purement Méchanique ? On ne peut cependant y être reçu Expert, qu'après le conſentement du Premier Médecin du Roi. Faut-il d'autres preuves, que la Médecine a un droit univerſel, & une inſpection générale ſur toutes les parties de la Chirurgie ?

Ce droit eſt dans ſon entier, même depuis l'Arrêt de 1724. Les Chirurgiens n'y ſont point affranchis de leur Subordination. La Cour en a ſi bien ſenti l'avantage, qu'elle les a aſſujettis à venir toujours, ſuivant la coutume, le lendemain de S. Luc aux Ecoles de Médecine, pour y apporter la redevance d'un Ecu d'or avec leur Dénombrement, en préſentant leur Catalogue, & pour y prêter le Serment accoutumé : Elle y a fait à la vérité quelques changemens qui le rendent moins détaillé que l'Ancien ; Mais ils n'altérent en rien la dépendance des Chirurgiens.

Si à la faveur de ces changemens on pouvoit imaginer quelque équivoque, elle eſt entierement levée par l'Arrêt de 1737. au ſujet de l'Honoraire accordé par l'Univerſité aux Profeſſeurs des Ecoles en Chirurgie Françoiſe. La Cour en confirmant cet Honoraire, reconnoît les Médecins pour ceux qui enſeignent les principes de la Chirurgie : Comment concevoir qu'elle eût voulu, dans l'Arrêt de 1724. anéantir leur Supériorité ſur les Chirurgiens ?

Il y a long-tems qu'ils vivroient en paix avec les Médecins, s'ils pouvoient être, ou paſſer pour leurs égaux. Leur opiniâtreté à plaider, démontre leur infériorité ; & ce qui acheve de la prouver, c'eſt l'explication qu'ils demandent à la Faculté, de quelques-unes des Propoſitions de ma Théſe ; Ils connoiſſent donc les Médecins pour leurs Maîtres ; Mais la Faculté ne veut point les ſatisfaire. Elle le feroit cependant volontiers, ſi elle pouvoit, ſans leur faire injure, les ſoupçonner d'une ignorance aſſez groſſiere pour ne point entendre des Propoſitions que le ſimple expoſé fait con-

cevoir, & pour lesquelles il ne faut avoir que la plus legere teinture des principes de Médecine, avec quelque connoissance de l'Anatomie. Ils ont beau prétexter que ce seroit *le moyen* (a) *d'éteindre entierement les disputes* : La Faculté sçait, qu'avec l'esprit d'indépendance, on résiste aux raisonnemens les plus solides, & aux preuves les plus convaincantes.

D'ailleurs quel intérêt prennent-ils à cette Thése ? Elle ne les regarde point ; Elle ne blesse en rien leurs droits : Il suffit que le Public la conçoive, & qu'elle lui ait fait sentir qu'on ne sçauroit se passer des conseils du Médecin dans toutes les Opérations des Chirurgiens.

Cette vérité est si intéressante pour lui, que quoiqu'elle soit suffisamment démontrée dans ma Thése, je tâcherai de la lui expliquer plus particulierement dans ma quatriéme Proposition.

IV. PROPOSITION.

Je dis donc que le Médecin est nécessaire dans tous les tems des Opérations du Chirurgien, & je le prouve par les maximes suivantes.

(a) Ibid pag. 18.

1°. C'eſt au Médecin à décider s'il faut faire une Opération.

2°. C'eſt à lui à la diriger, ou du moins c'eſt ſon devoir.

3°. C'eſt à lui à diſtinguer dans les Maladies compliquées, ce qui le regarde perſonnellement, & ce qui concerne le Chirurgien.

4°. C'eſt à lui à conduire les Malades après l'Opération.

5°. Enfin, le Chirurgien doit lui être toujours ſoumis.

En premier lieu, *C'eſt au Médecin à décider s'il faut faire une Opération* : Il ne ſe ſert du Chirurgien que pour s'aſſûrer s'il eſt poſſible ou impoſſible de la faire : Il eſt le ſeul qui ſçache tirer les indications convenables, par l'Examen qu'il fait des cauſes de la Maladie, du lieu qu'elle afflige, des parties qui y correſpondent, de l'âge des Malades, de leur tempérament, de leur ſexe, de leurs paſſions, de leurs occupations, & des maux auſquels ils peuvent être ſujets.

Quant à la poſſibilité ou l'impoſſibilité d'une Opération, le Médecin n'en juge que par les ſens & à l'aide des Inſtrumens. Le premier moyen lui

donne autant de connoiſſance qu'au Chirurgien ; L'aute moyen, dont celui-ci ſçait faire une application particuliere, découvre au Médecin l'étenduë des dépôts, ou des playes, & lui fait prévoir ſi l'Opération n'intéreſſera aucune partie eſſentielle à la vie, ou ſi elle n'attirera pas des accidens, ſoit funeſtes, ſoit plus incommodes ; & d'accord par cette recherche, avec le Chirurgien, ils décident tous deux ſi l'Opération eſt poſſible ou impoſſible.

Un exemple éclaircira tout ce raiſonnement ; Qu'un Médecin ait jugé qu'un Cancer ne peut être guéri qu'en coupant la mamelle : Cette même Opération lui paroît impoſſible, lorſque par les dehors de la Tumeur, il obſerve qu'elle adhére aux côtes, & qu'elle a formé des cordons glanduleux ſous les aiſſelles. Si pareillement, à l'occaſion de la Pierre, un Médecin propoſe la Taille, il la déclare impoſſible, quand la Sonde lui fait ſentir que la Pierre eſt trop groſſe par elle-même, eu égard aux parties, dont la conformation ne permettroit pas de faire une dilatation aſſez grande.

Faute de toutes ces attentions, il ne ſurvient que trop ſouvent, au moment que la cicatrice eſt preſque formée, des accidens funeſtes, tels que ſont les Convulſions, l'Apoplexie, la Paralyſie, le retour de l'ancien Cancer, ou la naiſſance d'un nouveau; quelquefois même une mort imprévûë. On peut dire en général, qu'une Opération n'eſt jamais néceſſaire, ni poſſible, que quand On eſt moralement ſûr qu'elle ne peut déranger la correſpondance des parties, tant internes qu'externes. Sinon, l'on doit l'éviter comme funeſte ou impoſſible, à moins que le Médecin n'ait lieu de croire qu'il préviendra cet inconvénient.

En ſecond lieu; *C'eſt à lui à diriger le Chirurgien dans l'Opération.* Pour prouver cette vérité, on peut comparer les Opérations aux Tourmens dont la Juriſprudence ſe ſert: Il y a moins de danger dans l'application de ces tourmens, que dans une Opération; Cependant la Juriſprudence veut que le Médecin y ſoit préſent; Elle ne s'en rapporte qu'à lui pour ſçavoir ſi l'Accuſé eſt en état de les ſoutenir, & pour en déterminer l'impreſſion, ſans déran-

ger la circulation du Sang. Il faut, par exemple, en donnant les Brodequins comprimer les vaiſſeaux des Jambes, & y exciter une douleur aſſez vive, pour contraindre l'Accuſé. Le Médecin alors dirige le Queſtionnaire, & prend garde qu'il ne violente le tiſſu, le nombre, la figure des parties, le mouvement général des Liqueurs. Il y a tout au moins, de pareilles conſidérations à faire dans les Opérations de la Chirurgie; & d'ailleurs la vie des Perſonnes ſur leſquelles on les fait, eſt plus intéreſſante pour la Societé, que ne l'eſt celle d'un Criminel condamné à mort avant d'être appliqué à la Queſtion; Par conſéquent, & à plus forte raiſon le Médecin doit diriger les Opérations du Chirurgien.

Il ne faut pas s'imaginer que cette direction regarde en général la façon d'opérer; On ne prend pas ordinairement un Chirurgien, qu'il ne ſçache ſon Métier : Cette direction ne concerne que certains cas. Par exemple, un Médecin autoriſera quelquefois des routes nouvelles, ou bien il interdira certains paſſages; Il choiſira parmi les différens Appareils, celui qui convient

le mieux ; Il examinera ſi l'Opération eſt parfaite. Suppoſez qu'il s'agiſſe d'une Fiſtule, il verra s'il ne reſte plus de clapiers, de callofités, de brides : S'il s'agit d'une Hémorragie, il cherchera le meilleur moyen de l'arrêter ou d'empêcher qu'elle ne revienne. Voilà ce qu'il faut entendre par diriger un Chirurgien. On a même la précaution de choiſir celui qui a le moins beſoin d'être dirigé, afin de n'être point obligé de l'arrêter au moment qu'il opére ; ces ſortes de délais cauſant ordinairement au Malade, de la douleur, de l'effroi, & de l'impatience.

En troiſiéme lieu, *le Médecin diſtingue dans les Maladies compliquées de la Chirurgie ce qui le regarde, d'avec ce qui concerne le Chirurgien* ; Ou, pour me ſervir des termes du Mémoire, ce que l'un & l'autre doivent faire dans les Maladies (a) *moitié Médicales, moitié Chirurgicales.* Mais on explique d'une façon bien ſinguliere quelle eſt cette ſorte de Maladie ; On en rapporte deux exemples, l'un ſur la bleſſure d'un Nerf, & l'autre ſur une playe du bas-Ventre ; *On* (b) *ſuppoſe*, dit-on, qu'*une playe, ou*

(*a*) Ibid pag. 14.
(*b*) Ibid pag. 11. & 12.

quelque filet de Nerf ſoit bleſſé, ou quelque ſuc ſoit épanché ſans pouvoir s'écouler.... Ces cauſes peuvent produire la Fiévre, le Tranſport, &c. On prétend que ces derniers accidens ſont les Maladies *Médecinales*, & que le premier eſt une Maladie *Chirurgicale.* Cette diſtinction ne mérite pas que l'on en faſſe voir le ridicule : Il ſuffit que le nombre des cauſes, des ſymptômes & des accidens ne puiſſe jamais multiplier les eſpeces de Maladies, pour aſſûrer que dans le cas propoſé, il n'y en a qu'une.

Le deuxiéme exemple ſeroit d'une trop fâcheuſe conſéquence, pour ne pas le relever. Quel eſt donc ce fameux Chirurgien, qui, à l'occaſion d'une playe du bas-Ventre, apprit, dit-on, *à la faveur de la Sonde*, que (a) *l'Aponevroſe du Muſcle étoit bleſſée ?* Devoit-il ſonder cette playe avec les Symptômes & les circonſtances dont elle étoit accompagnée ? Un Médecin ne l'eût jamais ſouffert, à moins qu'il n'eût voulu la faire dilater ; & alors la Sonde n'eût été introduite que pour fixer & conduire l'Inſtrument tranchant, & non pour demander en-

(a) Ibid pag. 12.

ſuite au Chirurgien, *Que* (a) *trouvez-vous dans ce lieu ſi obſcur pour moi ?* Il n'étoit point douteux que l'Aponévroſe des Muſcles étoit bleſſée, dès que le Ventre étoit tendu, douloureux, & qu'il y avoit Fiévre, Délire & Tranſport.

En quatriéme lieu, *c'eſt au Médecin à conduire les Malades après l'Opération ;* Il doit ſonger alors à deux choſes ; 1°. à faciliter la Supuration, 2°. à procurer une bonne Cicatrice, en empêchant que celle-ci ne ſe faſſe ni trop tôt, ni trop tard, ou qu'elle ne ſoit ni trop tendre, ni trop dure ; L'adreſſe de la Main n'a aucune de ces Proprietés: On peut même dire, qu'elle laiſſe après elle des obſtacles qui deviennent l'objet des Conſeils du Médecin, & qui l'obligent, pour rétablir la circulation dans les Chairs coupées, de régler les Panſemens, de choiſir les Emplâtres & les Onguens, de bien employer les Saignées & les Purgations ; enfin, de faire obſerver aux Malades un bon Régime.

Sans ces attentions il ſurviendroit nombre de déſordres intérieurs par un reflux de Pus, qui ſe porteroit dans

(*b*) Ibid pag. 12.

les Parties internes, & encore dans celles qui ſont les plus éloignées de la playe : Ce reflux eſt même quelquefois inévitable, malgré tous les ſoins que l'on prend pour le prévenir : On en apperçoit les premieres apparences, en examinant chaque jour l'état du Pouls des Malades : C'eſt pourquoi le Médecin doit les conduire, afin de détourner ces ſortes de dépôts, ou d'y remédier ; Ils ne ſont ſi fréquents dans les Hôpitaux d'Armée, que parce qu'il n'y a que des Chirurgiens pour avoir ſoin des Malades.

On ne veut d'autre preuve de la néceſſité de l'inſpection du Médecin, dans ces ſortes de cas, que la Lettre écrite par le Miniſtre de la Guerre aux Intendans des Villes frontieres : Sa Majeſté y déclare, que *le* (a) *Médecin appellera le Chirurgien-Major, & celui-ci le Médecin, dans les cas qui exigeront des ſecours qu'ils ſe doivent donner mutuellement.* Cependant ce ſage Réglement ſeroit inutile & même préjudiciable, s'il ne ſuppoſoit pas que c'eſt au Médecin à conduire le Chirurgien & à lui preſcrire ce qu'il faut faire, & que Celui-ci doit de ſon côté, prêter ſon miniſtere.

(a) Ibid pag. 15.

En cinquiéme lieu, *le Chirurgien doit être toujours ſoumis au Médecin* : C'eſt tout le contraire de la derniere Propoſition du Mémoire des Chirurgiens, laquelle eſt la plus hardie & la plus difficile à contredire : *Ils ne* (a) *ſont*, diſent-ils, *nullement ſoumis au Médecin* ; Dira-t'on qu'ils le ſont ? Cela n'eſt pas vrai ; mais ils doivent l'être, & il eſt aiſé de le prouver, par la maniere dont ils voudroient juſtifier leur indépendance. *Le* (b) *Malade*, ſelon eux, *choiſit un Chirurgien & lui demande une ſaignée, comme il a demandé un conſeil au Médecin* : C'eſt effectivement ce qui ſe pratique ; & cet uſage démontre, que celui à qui l'on demande l'exécution d'une Ordonnance, doit être ſoumis à celui qui l'a donnée.

La ſaignée, qui enleva, à ce qu'on dit, *la* (c) *feuë Reine*, en eſt une preuve : Louis XIV. de glorieuſe mémoire, la fit faire par le Chirurgien qui s'y opoſoit ſous de faux prétextes de conſcience. Ce ſage Prince, qui connoiſſoit la délicateſſe de tous les Etats de la

(*a*) Ibid pag. 10.
(*b*) Ibid pag. 14.
(*c*) Ibid pag. 14.

vie, ſentit que cette ſaignée n'étoit ordonnée par les Médecins, que comme un Remede aux douleurs, & aux accidens des approches de la mort. Ne ſe fait-il pas quelquefois dans cette vûë, des Opérations bien plus graves? C'eſt alors, qu'au milieu de la plus grande perplexité, les Médecins prennent leur parti; Ils ſe croyent obligés de tout faire pour le Malade; Ils s'attendent même à des reproches, & ſouvent ils en eſſuyent. N'eſt-il pas bien cruel pour eux de ſe voir contredits & traverſés dans ces ſortes de circonſtances, l'on ne dit pas par des Gardes, des Domeſtiques, mais par des Chirurgiens, qui, bien loin de trahir le ſecret de leur Maître, devroient être les premiers à le faire reſpecter?

Ils ſe croyent indépendants du Médecin, *comme* (a) *le Sculpteur l'eſt de l'Architecte.* Mais cette comparaiſon eſt auſſi abſurde, que celle que l'on feroit d'un Bras coupé avec un Bâtiment. Le Médecin ſuit-il la volonté d'un Malade, comme un Architecte ſuit le goût d'un Proprietaire? Le Chirurgien doit-il

(a) Ibid pag. 14.

faire une Opération, quand & comme le Malade le veut, de même qu'un Sculpteur peut faire les Figures telles qu'on les lui demande ? Il est rare de bien comparer les choses, quand la prévention & l'intérêt s'en mêlent : Ces motifs y font croire ce qui n'y est pas, & aveuglent sur ce que l'on devroit y voir.

Il me reste à consoler les Chirurgiens de la mauvaise humeur que ma Thése leur a causée. Je croyois leur faire plaisir en la traduisant en François : C'est justement ce qui les a fâchés. Cependant chaque fois que j'ai levé (a) *le Rideau* sur les malheurs de leur Profession, j'ai eu la précaution de déclarer que ce n'étoit pas leur faute, & qu'ils n'étoient pas Maîtres de réussir toujours : J'ai peut-être fait voir à trop de monde, qu'ils n'étoient certains, ni des effets de leurs Instrumens, ni du succès de leurs Opérations ; C'est bien le moins, qu'ils ayent la liberté de dire que ma Thése est *une Piece* (b) *moitié Tragique, moitié Comique* ; Passe pour *le Tragique*, si le sacrifice de leur Vanité en fait le dénouëment.

(*a*) Ibid pag. 20.
(*a*) Ibid pag. 15.

A l'égard du *Comique*, je ne ſais où ils le trouvent : Le Public en jugera lui-même ; Il eſt à portée de la confronter avec l'extrait qu'ils en ont fait : Il remarquera qu'ils me prêtent des Propoſitions que je n'ai point avancées, qu'ils dérangent l'ordre des miennes, qu'ils démembrent celles que l'on comprend aiſément, quand on les lit en entier. Ces façons de critiquer ne me ſuprennent point. C'eſt ainſi que l'on s'y prend quand on ſe joue à ſes Maîtres : On force alors ſon imagination & ſa conſcience. Je les remercie néanmoins, du mal qu'ils croyent m'avoir fait, pour le bien qu'ils me font, en publiant que la Faculté m'a choiſi *pour* (a) *deffendre ſes droits.*

Pouvoient-ils me faire un plus grand honneur, ſur-tout la Faculté ne voulant point me déſavoüer ? Qu'ils ſeroient charmés ſi elle le faiſoit ! Ils n'auroient plus d'explication à lui demander. Mais l'eſprit d'injure eſt ſujet à ſe contredire, & trahit ceux qu'il obſede ; C'eſt en vain qu'il anime les Chirurgiens à décrier ma Théſe ; On

(*a*) Ibid pag. 15.

ſe ſouvient qu'il leur a fait dire, *qu'elle* (a) *cache d'autres vûës, & que je prétendi leur impoſer un joug auſſi Tyrannique que Nouveau.*

Moi, les tyranniſer! Je les laiſſe toujours faire, quand je ne puis les empêcher de ſe charger de tout: Il me ſuffit de n'y point conſentir, je leur permets d'uſer de repréſailles avec Nous, & je les crois en droit de s'élever *contre ces Ecrits indécens des* (b) *Médecins, ou pour mieux dire, ces Libelles injurieux, où ils leur prodiguent obligeamment les noms de Serviteurs, de Valets, d'Eſclaves & d'Ignorants*: Je ſuis trop aviſé pour les traiter ainſi. Ne me ſuis-je pas offert de leur obéïr, s'ils pouvoient me commander? *Hic hodiè imperet* (en parlant du Chirurgien dans le premier corollaire de ma Théſe) *ille* (en parlant du Médecin) *ſponte obtemperabit.* L'humilité ſeroit-elle devenuë auſſi offenſante que la vérité!

Que ne ſe ſont-ils attaqués à feu M. Hecquet? Il a vêcu aſſez longtems après ſa Lettre. C'eſt lui qui leur a prodigué toutes les injures dont ils

(*a*) Ibid pag. 3.
(*b*) Ibid pag. 20.

ſe plaignent. S'ils me font l'honneur de me prendre pour ſon Plaſtron, je ne puis le défendre auſſi-bien qu'il ſe ſeroit défendu lui-même. D'ailleurs je n'approuve-point les noms de *Serviteurs*, &c. qu'il leur donne. C'eſt trop abaiſſer ſes Enfans ; Le zele a ſes excès. Je leur conſeille de ſe venger en honorant les Médecins. Pour lors *la* (a) *Mémoire de cet illuſtre Anonyme de la Faculté, qui s'étoit érigé* (b) *en Cenſeur ſévére de ſes Confreres*, deviendra encore plus reſpectable par les reproches qu'il a faits depuis aux Chirurgiens ; & l'on avouëra qu'il lui étoit réſervé de les toucher aſſez vivement, pour qu'ils convinſſent enfin, que les Médecins ſont les Maîtres de la Chirurgie, & qu'il ſont dignes de l'être.

(*a*) Ibid pag. *6.*
(*b*) *Brigandage de la Médecine.*

FIN.

TABLE DES MATIERES.

A

E

G

T

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit qui a pour titre, *Proprietés de la Médecine par rapport à la Vie Civile.* A Paris ce 19 Octobre 1738.

CASAMAJOR.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien-amé *Antoine-Claude Briasson*, Libraire à Paris, Nous ayant fait remontrer qu'il souhaiteroit faire imprimer & donner au public plusieurs Ouvrages, qui ont pour titres : *Des Antiquitez de la Maison de France, & de la diversité des Opinions sur plusieurs Généalogies de Maisons Souveraines; des Proprietés de la Médecine par rapport à la vie civile; les Oeuvres de Dufresny & de Brueys, les Révolutions de Perse; Voyages de Legentil*; S'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce nécessaires, offrant pour cet effet de les faire imprimer en bon papier & beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contrescel des Présentes. A ces causes voulant favorablement traiter ledit

Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de faire imprimer leſdits Ouvrages ci-deſſus ſpecifiés, en un ou pluſieurs Volumes, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume, pendant le temps de neuf années conſécutives, à compter du jour de la date deſdites Préſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance : Comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire leſdits Ouvrages ci-deſſus expoſés, en tout ou en partie, ni d'en faire aucuns extraits ſous quelque prétexte que ce ſoit d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de ſix mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre

tiers audit Expoſant ; & de tous dépens, dommages & intérêts ; à la charge que ces Préſentes ſeront entegiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles : Que l'Impreſſion de cet Ouvrage ſera faite dans notre Roïaume & non ailleurs, & que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril 1725. & qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit ou Imprimé qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur d'Agueſſeau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très cher & féal Chevalier le Sieur d'Agueſſeau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres ; le tout à peine de nullité des Preſentes ; du contenu deſquelles vous Mandons & Enjoignons de faire jouir l'Expoſant ou ſes ayans-cauſe, pleinement & paiſible-

ment, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie desdites présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenuë pour duement signifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos Amez & Féaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'Original : Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'Icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre bon plaisir. Donné à Versailles le dix-neuvieme jour de Décembre l'an de grace mil sept cens trente-huit, & de notre Regne le vingt-quatrieme. Par le Roi en son Conseil. SAINSON.

Registré sur le Registre dix de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N. 146. fol. 132. conformément aux anciens Réglemens confirmez par celui du 28. Février 1723. A Paris le 20. Décembre 1738.

L

M

N

O

Reproches



